

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



SESSION COMMÉMORATIVE

14-24 octobre 1970*

1870e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Vendredi 16 octobre 1970,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 21 de l'ordre du jour:

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Discours de l'honorable Gehendra Bahadur Rajbhandary, ministre des affaires étrangères et des affaires du Palais du Royaume du Népal 1

Discours de M. Mansur Rashid Kikhia, sous-secrétaire d'Etat du Ministère de l'unité et des affaires étrangères, et envoyé spécial du Président du Conseil du commandement révolutionnaire de la République arabe libyenne 3

Discours de M. Evariste Loliki, vice-ministre des affaires étrangères et de la coopération, et envoyé spécial du Président de la République démocratique du Congo 6

Intervention du représentant des Etats-Unis d'Amérique 9

Intervention du représentant d'Israël 10

Intervention du représentant de la République arabe unie 12

Intervention du représentant de l'Arabie Saoudite 13

Pages

Charte des Nations Unies ont constitué une source permanente d'inspiration pour mon gouvernement.

5. Il y a cinq semaines, à Lusaka¹, Sa Majesté le roi Mahendra a fait une déclaration très complète définissant notre politique au sujet des différents problèmes mondiaux et demandant que soient encouragées les relations équitables entre les nations, relations fondées sur un esprit de compréhension et de coopération. Nous pensons que la Déclaration de Lusaka sur la paix et la sécurité mondiales et sur le développement et la coopération a apporté une contribution à la cause que défendent les Nations Unies.

6. Selon la façon dont nous voyons les choses au Népal, le but essentiel des Nations Unies est d'assurer la survie de l'humanité. Au cours de ces 25 dernières années, la catastrophe fatale d'un holocauste nucléaire a été épargnée à l'humanité. Mais il y a eu des conflits et des guerres, qui ont causé des pertes de vies humaines. Il y a eu aussi des rivalités, des soupçons et des haines entre les nations, qui ont assombri les relations internationales, et provoqué l'instabilité et l'insécurité dans le monde. De nombreux différends, anciens et nouveaux, ont entravé les relations amicales et la coopération entre les nations.

7. Mais, compte tenu d'un minimum de compréhension et d'un sens des concessions mutuelles de la part des nations, il ne peut y avoir d'obstacle insurmontable ni de différend ou de question insoluble.

8. La conclusion du Traité de non-agression entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne² en est un exemple récent. La signification et la portée de cet événement dépassent de loin tous les autres événements qui se sont produits durant cette année. La clairvoyance, l'audace et l'imagination dont ont fait preuve les dirigeants soviétiques et allemands ont ouvert la voie à une détente durable en Europe.

9. Ma délégation espère que l'amélioration de la situation en Europe découlant de ce traité se reflétera de plus en plus dans les relations entre les grandes puissances en particulier, et dans les relations Est-Ouest en général. Ce traité pourrait constituer un prélude à des relations plus équitables entre les Nations Unies et les nations qui sont divisées.

10. Un autre événement significatif intéresse le Moyen-Orient, région qui n'a pas connu un seul moment de paix réelle au cours de ces deux dernières décennies. Le Moyen-Orient est une question qui intéresse particulièrement les Nations Unies, et ce depuis 1948. La récente

Président: M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR
Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. l'honorable Gehendra Bahadur Rajbhandary, ministre des affaires étrangères et des affaires du Palais du Royaume du Népal.

2. **M. RAJBHANDARY** (*interprétation de l'anglais*): Je voudrais transmettre les meilleurs vœux de mon souverain, Sa Majesté le roi Mahendra, pour le succès de la session du vingt-cinquième anniversaire de l'Assemblée générale.

3. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Népal à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous vous honorons en tant que représentant d'un pays qui a donné aux Nations Unies leur premier Secrétaire général et en tant que fin diplomate qui a apporté une grande contribution personnelle à notre connaissance et à notre compréhension de la Charte. En cette session anniversaire, l'Assemblée générale ne pouvait élire un président plus qualifié.

4. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, U Thant. Sa recherche constante de la paix mondiale et son dévouement aux buts et principes de la

*Les 1865ème à 1870ème, 1872ème à 1879ème et 1881ème à 1883ème séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

¹Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka. (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

²Signé à Moscou le 12 août 1970.

initiative de paix des Etats-Unis a eu pour résultat le rétablissement du cessez-le-feu pour une période déterminée. Cela a restauré et réactivé le rôle des Nations Unies dans le règlement du problème du Moyen-Orient. Et surtout cela a permis aux parties au conflit de se rapprocher en vue de consultations.

11. En dépit des sérieuses accusations et contre-accusations de violations du cessez-le-feu, des désordres et de la violence qui ont éclaté en Jordanie et du triste événement que fut la mort prématurée du président Nasser — qui, tous, ont introduit dans la situation un élément d'incertitude —, la valeur de ces propositions de paix n'a pas diminué. Nous constatons avec satisfaction que les parties intéressées ont montré qu'elles étaient prêtes à s'acquitter de leurs obligations et, au besoin, à accepter une prolongation du cessez-le-feu afin que les entretiens puissent avoir lieu. Dans sa résolution 242 (1967) de novembre 1967, le Conseil de sécurité a défini la base et le cadre d'un règlement négocié.

12. Si ces événements nous portent à l'optimisme, la situation de guerre qui se maintient au Viet-Nam nous inquiète beaucoup. Les entretiens sur la paix qui se déroulent à Paris n'ont marqué aucun progrès, mais nous espérons que les propositions concrètes récemment faites par les deux parties fourniront un meilleur cadre à ces entretiens.

13. Il est démoralisant pour nous de voir la guerre du Viet-Nam gagner le Cambodge. Il nous est difficile de comprendre les arguments avancés pour justifier une intervention militaire. Les événements du Cambodge ont prouvé, une fois de plus, combien une petite nation est vulnérable et exposée au danger par la politique de puissance. Le sort d'un petit pays a été décidé compte tenu des seuls intérêts contradictoires d'Etats plus puissants. Le droit d'un pays de vivre en paix et de façonner son propre destin est pourtant l'un des principes essentiels de la Charte!

14. Lorsque nous songeons à préserver et à renforcer les Nations Unies, nous devons tous comprendre que le rétablissement des droits de la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies constitue un facteur primordial. Nous savons que les Nations Unies ne peuvent pas être une organisation aussi forte, utile et universelle que nous souhaitons tous qu'elle soit si cette puissance n'en fait pas partie.

15. Ce sentiment général transparaît de plus en plus dans les politiques et les actes de nombreux gouvernements. L'établissement de relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Canada est un exemple très encourageant de cette tendance. Les Ministres des affaires étrangères de la France et du Royaume-Uni avaient entièrement raison lorsque, le mois dernier, dans leurs déclarations générales [1842^{ème} et 1848^{ème} séances], ils ont dit que si les espoirs de 1945 avaient été déçus, c'était avant tout en raison de l'absence de la République populaire de Chine des Nations Unies.

16. Le mois dernier, six lauréats du prix Nobel de la paix se sont unis pour lancer un très émouvant appel pour la paix et le désarmement. Le Népal est persuadé que la réduction et la destruction des armements sont la seule base véritable d'une paix durable: cette seule mesure assurera la

survie et le bien-être de l'humanité. C'est au nom de la sécurité que l'on continue la course aux armements, mais l'histoire nous apprend que plus il y a d'armes, moins il y a de sécurité. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique montrent — et nous en sommes heureux — que ces puissances ont compris que des perfectionnements supplémentaires de leurs systèmes d'armes ne modifieront plus l'actuel équilibre de la terreur. Ces deux puissances détiennent la clef d'un véritable désarmement. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la veille de la Décennie pour le désarmement, ces puissances peuvent prendre les premières mesures nécessaires en vue d'un désarmement général et complet en se mettant d'accord sur un moratoire immédiat sur la mise au point et l'installation de nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques d'attaque et de défense.

17. Cette année, l'Organisation des Nations Unies célèbre le dixième anniversaire de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Certes, les réalisations de l'Organisation en matière de décolonisation sont très encourageantes. Il y a quelques jours seulement, l'Assemblée générale a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à un ancien territoire colonial, les Fidji, le dernier en date des nouveaux Membres des Nations Unies.

18. Cependant, en Afrique australe, les problèmes les plus critiques se posent encore. Les efforts des Nations Unies et des mouvements populaires pour l'obtention de leurs droits inaliénables se heurtent à la résistance acharnée et aux réactions violentes des régimes coloniaux et racistes. Parlant de la situation actuelle en Afrique australe, le Secrétaire général l'a dépeinte comme une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cette menace est en effet tout à fait réelle, et l'avertissement du Secrétaire général ne devrait pas être pris à la légère. De toute évidence, cette situation requiert, de la part des Nations Unies, des mesures plus énergiques en vue de réaliser notre objectif commun. La plupart des principales puissances militaires et industrielles du monde, qui ont les moyens et la possibilité d'exercer une influence sur le déroulement des événements en Afrique australe, n'ont pas, jusqu'ici, estimé nécessaire de s'associer de manière active et positive aux efforts des Nations Unies en vue d'alléger cette situation dangereuse. Il est plus que temps qu'elles le fassent, parce qu'il est évident que la situation risque de virer à la "guerre de couleur".

19. Au cours de la dernière année de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays en voie de développement ont connu des fortunes diverses. Alors que les économies nationales ont, en général, enregistré des taux de croissance satisfaisants, les incertitudes du courant de l'assistance extérieure ont été aggravées par les difficultés qu'ont connues ces pays en matière de planification du développement économique. Maintenant comme auparavant, nous avons fixé le chiffre que doit atteindre le taux global de croissance comme indication générale de l'ampleur désirable de la coopération internationale dans le cadre de la stratégie mondiale du développement pour les années 70. Nous avons cependant la ferme conviction que cet objectif global sera très difficile à atteindre sur le plan international en l'absence d'engagements fermes sur d'autres buts quantitatifs connexes, notamment en matière

de commerce et d'assistance, et ce d'une façon qui soit compatible avec l'objectif de croissance d'ensemble.

20. Si les pays en voie de développement en général doivent faire face au problème de l'accès au marché, ceux d'entre eux qui sont sans littoral ont à faire face à un problème supplémentaire: celui de l'exercice de leur droit de libre accès à la mer. Dans ce domaine, nous pensons, pour notre part, que les conventions et pratiques internationales existantes devraient servir de base à des accords bilatéraux entre les pays sans littoral et les pays de transit avoisinants.

21. Nous traversons une époque de l'histoire où les sentiments d'insécurité et de découragement l'emportent sur le sentiment de satisfaction. Les progrès de la science et de la technique de ces 25 années offrent des possibilités illimitées dont peut bénéficier l'humanité; mais ils ont, en même temps, déchaîné de puissantes forces de destruction qui nous menacent tous. C'est là, à notre avis, la raison pour laquelle, au lieu de perdre tout intérêt et toute foi dans les Nations Unies, les peuples et les nations du monde doivent œuvrer avec plus d'acharnement que jamais pour maîtriser ces forces et les utiliser dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. Quelles que soient les imperfections des Nations Unies, nous pensons que notre avenir dépend du maintien et du renforcement du système établi par la Charte.

22. Cette croyance est la pierre angulaire de notre politique nationale. Comme l'a dit Sa Majesté le roi Mahendra du Népal, dans le discours qu'il a prononcé lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale:

“Mon pays est venu aux Nations Unies avec autant de foi dans leur organisation que dans leur charte, dans leur efficacité que dans leur idéal. . . les Nations Unies ont à nos yeux une valeur toute particulière car elles créent tout d'abord un sentiment de sécurité collective contre les interventions et les ingérences extérieures et ensuite un climat de paix si nécessaire à notre développement. . . nous sommes venus aux Nations Unies avec une confiance absolue et totale.” [1595ème séance plénière, par. 4.]

23. Le thème de ce vingt-cinquième anniversaire est “Paix, justice et progrès”. Il récapitule de façon tout à fait remarquable les buts et les principes des Nations Unies, et traduit ce qu'à l'heure actuelle l'humanité espère avant tout.

24. En poursuivant le développement économique de notre pays et en développant ses institutions politiques conformément au système du *panchayat*, mon gouvernement s'est particulièrement efforcé d'accélérer le rythme du progrès d'une façon qui soit compatible avec la notion de justice et qui permette d'assurer l'harmonie sociale complète de notre peuple. Les anciennes valeurs et les anciennes notions sont constamment réévaluées en tenant compte de l'attitude et des aspirations du peuple.

25. Nous nous sommes réunis ici pour nous engager à nouveau à respecter les buts et principes des Nations Unies. Et nous pensons que cet engagement aura plus de sens si tous les peuples du monde élaborent leurs politiques d'une manière suffisamment souple pour qu'elles s'adaptent aux

situations qui évoluent et qu'elles répondent pleinement aux besoins et aux aspirations — en constante évolution — de nos peuples.

26. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. M. Mansur Rashid Kikhia, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'unité et des affaires étrangères, et envoyé spécial du Président du Conseil du commandement révolutionnaire de la République arabe libyenne.

27. **M. KIKHIA** (*interprétation de l'anglais*): Au nom du peuple et du Gouvernement de la République arabe libyenne, je voudrais exprimer notre grande satisfaction de participer à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la création des Nations Unies.

28. Notre frère Muammar Al-Gaddafi, président du Conseil du commandement révolutionnaire et premier ministre de Libye, tenait beaucoup à assister à cette session commémorative. Cependant, retenu par ses obligations, il n'a pas pu venir et il m'a chargé de l'honneur de le représenter en tant que son envoyé spécial.

29. Le thème de cette session historique est “Paix, justice et progrès” — trois principes fondamentaux qui doivent guider les travaux de notre organisation. Cependant, il est très décevant de constater que de nombreuses décisions n'ont pas été conçues ni formulées selon ces nobles principes. Au lieu de cela, de nombreux Etats s'opposent aux mesures fondées sur ces principes, surtout si elles se trouvent être en conflit avec leurs propres intérêts. De plus, nous voyons les grandes puissances exploiter les Nations Unies à leurs propres fins pour renforcer leur mainmise sur les Etats faibles.

30. Nous demandons la paix. Mais la paix doit être fondée sur la justice, car la justice est la condition première d'une paix véritable et un élément indispensable à la réalisation du progrès et de la prospérité.

31. La République arabe libyenne souhaite réaffirmer sa confiance dans les Nations Unies, organisme indispensable dans notre monde contemporain, et qui a pour tâche de maintenir la paix fondée sur la justice, de renforcer la coopération parmi les nations et les peuples, de favoriser le progrès de l'humanité et de résoudre les problèmes communs à la société humaine. Malgré les nombreuses faiblesses de l'Organisation, nous ne pouvons nier le rôle actif qu'elle a joué au cours des 25 dernières années.

32. Mon pays, la Libye, a été le premier Etat à obtenir son indépendance par les Nations Unies. Cette indépendance que la Libye doit aux Nations Unies a été un jalon dans l'histoire de l'Organisation. Elle a marqué le début de la décolonisation dans le monde d'après guerre et la première victoire des nations du tiers monde sur l'impérialisme.

33. C'est, en fait, parce que nous avons connu la pénible épreuve du colonialisme et que nous sommes fermement convaincus qu'il faut l'éliminer sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations que le peuple libyen a toujours appuyé les mouvements de libération nationale, qu'il a aidé les peuples qui luttent pour leur droit à l'autodétermination, et qu'il a défendu la cause des peuples qui avaient été privés de leurs droits légitimes. Notre

expérience nous a également appris à poursuivre une politique de non-alignement et à rechercher constamment l'amitié de tous les peuples et de tous les Etats épris de paix sur la base du respect mutuel.

34. Si l'Organisation n'a pu résoudre un grand nombre de problèmes internationaux, cela nous paraît essentiellement dû à la faiblesse de certaines dispositions de la Charte; c'est également dû au fait que des grandes puissances recherchent les solutions de certaines questions délicates, étroitement liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en dehors du cadre des Nations Unies, et s'efforcent, même par l'intermédiaire des Nations Unies, d'imposer leurs solutions à la communauté internationale.

35. A notre humble avis, c'est là l'une des causes les plus importantes de l'affaiblissement de notre organisation. Beaucoup en sont venus à considérer notre organisation comme l'instrument dont se servent certaines grandes puissances pour dicter leurs conditions; à leurs yeux, elle n'est plus qu'une arme pour des joutes oratoires et un lieu où l'on échange des accusations et des attaques verbales.

36. La course insensée aux armements classiques et atomiques et les sommes considérables que les grandes puissances affectent à cette fin ont peu à peu augmenté les craintes des petites nations quant aux motifs cachés derrière cette course, qui peut entraîner un conflit capable d'anéantir le monde. Comment est-il possible de maintenir la paix et la sécurité internationales et de réduire la tension dans le monde alors que nous assistons à cette course entre les nations et les blocs qui cherchent à étendre leurs zones d'influence respectives et à dicter leurs conditions aux nations plus faibles?

37. La question de la course aux armements et ses répercussions sur la tension internationale nous amènent à citer les cas dans lesquels certains Etats ont eu recours à un étalage de force et à des menaces voilées en montant des actions militaires accompagnées de déclarations hostiles à l'égard des petites nations. J'en veux pour exemple le déplacement récent de navires de guerre dans la Méditerranée, accompagné de déclarations menaçantes, toutes choses qui ne pouvaient manquer d'accroître la tension internationale et d'amener les petites nations à perdre confiance dans les motifs des grandes puissances. A cet égard, nous nous refusons à voir le bassin méditerranéen, depuis longtemps berceau de nombreuses civilisations, être la victime de manœuvres abusives de la part d'une quelconque grande puissance et devenir le théâtre de luttes d'influence ou un champ de bataille destiné à étendre des zones d'influence.

38. Depuis la seconde guerre mondiale, la situation internationale a évolué à un point que n'auraient pu prévoir les auteurs de la Charte des Nations Unies. Les relations internationales sont entrées dans une phase nouvelle et importante de l'histoire de l'humanité. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies est devenue un centre important pour le renforcement et le développement de ces relations et un lieu où les nations peuvent se réunir pour procéder à des échanges de vues et se familiariser avec leurs problèmes respectifs. De plus, l'Organisation des Nations Unies est un instrument qui permet de prendre des décisions et de créer les institutions nécessaires pour

favoriser des relations bilatérales et multilatérales. Cependant, certaines dispositions de la Charte ne répondent plus aux exigences de notre époque et sont devenues au contraire des pierres d'achoppement qui entravent le renforcement de la coopération internationale et la réalisation des buts et principes de l'Organisation. Cette cérémonie commémorative nous fournit une occasion exceptionnelle de revoir ces dispositions de manière à répondre aux exigences de la réalité actuelle.

39. Nous sommes très fiers de constater que de nombreux Etats sont entrés à l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation, ce qui montre à quel point les peuples font confiance à cette auguste institution et combien ils sont convaincus qu'elle représente le seul instrument qui permette à la communauté mondiale de renforcer leurs relations mutuelles, de promouvoir la coopération et de résoudre les différends par des moyens pacifiques.

40. Je profite de cette occasion pour dire combien je suis heureux de voir l'Etat des Fidji rejoindre la grande famille des Nations Unies. Nous sommes certains que ce nouvel Etat Membre nous aidera à soutenir et à mieux servir les principes de la Charte.

41. A ce propos, nous constatons, avec une vive préoccupation, que la République populaire de Chine n'occupe toujours pas sa place légitime parmi nous. Il convient de reconnaître que l'absence prolongée de cette grande nation constitue l'un des principaux obstacles à toute coopération véritable. L'universalité des Nations Unies et l'accroissement de leur efficacité ne pourront être réalisés tant que la République populaire de Chine n'aura pas recouvré ses droits légitimes en redevenant Membre de l'Organisation.

42. Les événements dont nous sommes les témoins dans le monde, le mépris avec lequel certains Etats Membres traitent les principes et les résolutions des Nations Unies nous contraignent à corriger ces anomalies en punissant l'agresseur, en interdisant l'emploi de la force pour la solution des différends internationaux, en condamnant l'acquisition par la force de territoires et en empêchant l'agresseur de goûter le fruit de ses actes. Malheureusement, ces mesures, que les Nations Unies auraient dû prendre au cours des 25 dernières années, n'ont été ni adoptées ni mises en œuvre. Les forces du mal et de l'agression poursuivent leur route méprisable. Sous prétexte de protéger la liberté et la justice, ces mêmes forces sèment la mort et la destruction en Indochine, en Afrique et en Palestine, où des peuples héroïques luttent courageusement pour l'indépendance et la libre détermination.

43. Le peuple de Palestine est devenu victime de la collusion des forces du colonialisme, de l'impérialisme et des intérêts de certaines des grandes puissances. Bien que plus de 20 ans se soient passés, il semble que la conscience du monde soit demeurée insensible à la tragédie palestinienne.

44. La question de Palestine est l'une de ces questions en suspens que les Nations Unies reprennent à chaque session depuis 23 ans, mais une solution juste et durable, conforme aux principes des Nations Unies, se fait toujours attendre. Le sionisme est parvenu à imposer ses visées expansionnistes à la communauté internationale, poursuivant la politique du

fait accompli et menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales. Deux fois en un peu plus de 10 ans, Israël a presque réussi à amener le monde au bord de la troisième guerre mondiale.

45. Les Nations Unies ont adopté des résolutions qui permettraient aux Palestiniens de rentrer dans leurs foyers ou de recevoir une indemnité appropriée. Tous les efforts destinés à mettre en œuvre ces résolutions ont échoué. Israël, dans son arrogance, a paralysé tous ces efforts au moyen de campagnes systématiques d'agression pour réaliser sa politique d'expansion.

46. En fait, Israël s'est trouvé devant un choix: accéder aux résolutions des Nations Unies, renoncer à ses rêves d'expansion, permettant ainsi d'établir une paix juste et durable dans la région, ou bien poursuivre sa politique d'agression et d'expansion. La première possibilité signifiait qu'il fallait permettre le rapatriement des populations autochtones, ce qui aurait eu pour effet de créer une société nouvelle au sein de laquelle musulmans, chrétiens et juifs auraient pu vivre en paix. La deuxième possibilité entraînait la guerre, les souffrances et l'agression, mais elle permettait l'expansion. Israël a opté pour la deuxième possibilité pour satisfaire son vorace appétit de conquêtes, perpétrant des actes criminels qui ont indigné le monde: destruction d'avions civils appartenant à l'un des Etats Membres de la région, extension des limites de la guerre par le mitraillage d'institutions civiles, tuant ainsi des enfants innocents dans des écoles et des ouvriers dans leur usine; destruction de projets d'irrigation, attaques contre des villages et des fermes pacifiques, assassinat des habitants au napalm, colonisation des territoires occupés, application de châtiements collectifs et incendies de sanctuaires.

47. Les Nations Unies, qui ont reconnu les droits inaliénables du peuple palestinien, feraient bien d'appuyer pleinement une solution conforme à la réalité, comme celle que préconisent les combattants de la liberté palestiniens, une paix juste et durable pour tous, dans un Etat laïque et démocratique où musulmans, chrétiens et juifs vivraient dans la concorde.

48. L'un des objectifs des Nations Unies depuis qu'elles existent a été de donner à tous un niveau de vie plus élevé, d'assurer le plein emploi, de réaliser le développement économique et social et le progrès, de trouver des solutions communes aux problèmes économiques, sociaux et aux problèmes de santé de la communauté internationale. Elles ont été chargées aussi de favoriser la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la culture. Nous nous sommes engagés à honorer nos obligations, individuellement et collectivement, et à coopérer avec les Nations Unies pour que soient atteints ces nobles objectifs.

49. C'est en songeant à ces objectifs que les Nations Unies ont désigné les années 60 comme étant la première Décennie du développement, s'engageant à intensifier leurs efforts afin d'accélérer le développement économique et social des pays en voie de développement.

50. Si nous analysons les résultats de ces efforts, nous constatons qu'ils ne répondent pas à ce que nous avions espéré. Nous voyons toujours de nombreux pays en voie de développement souffrir d'un sous-développement imputable

à une longue période de colonisation, malgré les remarquables efforts qu'ils font pour relever le niveau de vie de leurs populations.

51. L'expérience acquise au cours de la première Décennie du développement a fait ressortir beaucoup d'éléments qui méritent d'être retenus. Par exemple, nous pourrions dire qu'elle nous a montré que la coopération multilatérale en vue du développement est possible et souhaitable en dépit des nombreux obstacles d'ordre politique, militaire et culturel qui se dressent devant la communauté internationale.

52. Comme nous sommes sur le point d'adopter une stratégie internationale du développement, nous espérons pouvoir tirer un enseignement des erreurs du passé, éviter leurs conséquences défavorables et collaborer intimement à la mise en œuvre des objectifs de la deuxième Décennie pour le développement afin de créer une communauté qui connaisse les bienfaits de la prospérité et de la sécurité.

53. Le succès de la stratégie de la deuxième Décennie pour le développement dépendra essentiellement de la bonne foi de toutes les nations. Si cette bonne foi faisait défaut, l'humanité tout entière serait perdante.

54. Le progrès scientifique et technique a contribué à rendre les pays du monde interdépendants. Il existe également un lien profond entre la paix internationale et le progrès social et économique de l'humanité. La destinée de l'homme dépend de la manière dont il coopérera avec son prochain pour exploiter les horizons nouveaux que lui ouvrira le progrès scientifique, travaillant de concert à protéger son environnement, à empêcher une explosion démographique, à augmenter la production alimentaire, à éliminer l'ignorance, la maladie et la pauvreté.

55. La révolution libyenne du 1er septembre, qui remonte déjà à plus d'un an, avait pour but de préserver la paix et la sécurité mondiales telles que les envisage la Charte des Nations Unies. L'élimination des bases militaires étrangères du sol libyen n'est qu'un exemple de la foi que nous mettons en cette politique, qui nous amène à rechercher l'amitié de tous les peuples épris de paix, nous encourage à maintenir une attitude de non-alignement et qui réclame que le respect mutuel s'affirme parmi les Membres de cette organisation.

56. Je voudrais répéter que le peuple de la République arabe libyenne aime la paix, a soif de paix et aspire à établir un monde béni par la paix, un monde libéré de toutes les formes de crainte et d'inquiétude. Le peuple libyen, qui a résisté au colonialisme sous sa forme la plus hideuse et qui a appris ce que sont l'occupation étrangère et la discrimination raciale, juge de son devoir sacré de se solidariser avec tous les peuples qui luttent contre les puissances du mal et de la tyrannie.

57. Puisque nous parlons de l'œuvre des Nations Unies et que nous en réévaluons le rôle et l'efficacité, à l'occasion de ce vingt-cinquième anniversaire, il nous paraît opportun de jeter un regard sur la position des représentants des Etats Membres et des missions permanentes accrédités auprès de cette organisation mondiale, sur leurs problèmes et leur sécurité. Nous pensons que, conformément à l'Article 105

de la Charte, l'Organisation doit jouir, sur le territoire de chacun de ses membres, et en particulier sur le territoire du pays d'accueil, des privilèges et immunités qui lui sont nécessaires pour atteindre ses buts. De même, les représentants des Etats Membres jouissent également des privilèges et immunités qui leur sont nécessaires pour exercer en toute indépendance leurs fonctions. Il est légitime et logique de penser que la sécurité est la condition première pour assurer la jouissance de ces privilèges et immunités. Nous estimons que pour permettre aux représentants accrédités au Siège des Nations Unies de remplir les fonctions qui leur ont été confiées par leur gouvernement, le pays d'accueil doit prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ces représentants et des missions permanentes et garantir aussi la sécurité de leur personnel. Nous regrettons de devoir noter que certaines des missions permanentes à New York ont été à maintes reprises l'objet de menaces et d'attaques. Elles ont reçu des lettres et des appels téléphoniques menaçants. Elles ont été victimes d'explosions et des bombes ont été placées dans leurs bureaux. Elles ont été envahies par des groupes de personnes qui ont occupé leurs locaux. Les bureaux de l'Organisation de libération de la Palestine, dont le directeur appartient à la mission d'un Etat Membre, ont été attaqués trois fois en un an; des personnes ont été blessées et il y a eu des dégâts matériels. Des représentants ont également souffert de discrimination. Des manifestations hostiles ont été organisées contre des Etats Membres devant le Siège des Nations Unies. Des manifestants ont pu pénétrer à l'intérieur même du Siège et ont arraché le drapeau de certains Etats Membres. Enfin, il est véritablement inquiétant de célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies dans une atmosphère de forteresse cernée par la police et les agents de la sécurité.

58. Il est temps de réfléchir à ce problème qui devient grave et qui représente un ensemble systématique, constant et sans cesse aggravé d'actes de terreur destinés à intimider les Nations Unies elles-mêmes et à leur nuire.

59. En soulevant cette question, je n'avais nullement l'intention d'attaquer le pays d'accueil. Je rends hommage au contraire à la générosité de la grande nation américaine dans son ensemble et à l'appui actif qu'elle donne à notre organisation internationale. Mais nous avons soulevé cette question parce que nous sommes convaincus que l'Assemblée générale ne peut plus se taire en présence d'une situation aussi anormale; nous la soulevons aussi en notre qualité de président du Groupe arabe pour ce mois, puisque c'est surtout notre groupe qui a été l'objet de ces menaces et de ces attaques.

60. Nous devons bien reconnaître que les Nations Unies elles-mêmes, de même que beaucoup d'entre nous, éprouvent de grandes difficultés dans la ville de New York. Je vous signale l'atmosphère hostile qui règne dans la ville de New York, bastion de la finance internationale et centre d'activités impérialistes et sionistes, où les nouvelles passent par le monopole d'un grand journal qui ne se montre pas toujours amical à l'égard des causes que nous défendons dans cet organisme international, et où les moyens d'information sont entièrement aux mains de forces obscures et suspectes. En fait, pour de nombreuses délégations ce n'est pas un plaisir que de travailler dans cette atmosphère hostile et malsaine.

61. Nous pourrions envisager deux choses pour faire face à ce problème. D'une part, nous pourrions prier le Secrétaire général d'obtenir des autorités du pays hôte des mesures efficaces, propres à garantir la tranquillité et la sécurité des missions permanentes et des représentants des Etats Membres à New York, ainsi que la protection de leurs bureaux et de leurs familles. D'autre part, nous pourrions songer à apporter une solution durable et à long terme au problème que suscite la présence du Siège de l'ONU à New York. Et peut-être finirions-nous par constater que les Nations Unies se sont trompées de ville et que, si la population de New York traite la collectivité des Membres des Nations Unies en hôte indésirable, il est temps de chercher ailleurs et de nous en aller.

62. En conclusion, je voudrais dire qu'aujourd'hui 25 ans après la signature de la Charte, les Nations Unies se trouvent à la croisée des chemins. Deux possibilités s'offrent à elles. L'Organisation peut continuer à faire les mêmes erreurs, en s'affaiblissant toujours plus — et ce serait annoncer la fin de l'Organisation et condamner l'humanité future à une destruction totale; ou bien, par des efforts sincères, elle peut obtenir que tous les Etats Membres lui donnent un regain de vie, refondent l'Organisation, la raffermissent et lui permettent de s'occuper efficacement des problèmes communs de l'humanité. Il est de l'intérêt de toutes les nations, quelles que soient leurs différences politiques, idéologiques, culturelles, économiques et sociales, de consolider l'Organisation, afin qu'elle puisse jouer son rôle dans la construction d'un monde meilleur pour la génération actuelle et celles qui la suivront.

63. Enfin, avant de quitter cette tribune, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui travaillent ou qui ont travaillé sans relâche pour servir la cause de la paix aux Nations Unies, notamment à notre éminent Secrétaire général, S. E. U Thant, et à tous les membres du Secrétariat, qui continuent de se dévouer pour les Nations Unies ici et dans le reste du monde.

64. Le PRESIDENT: Je donne la parole à S. E. M. Evariste Loliki, vice-ministre des affaires étrangères et de la coopération, et envoyé spécial du Président de la République démocratique du Congo.

65. M. LOLIKI: Monsieur le Président, j'ai l'honneur et l'agréable devoir, en tant qu'envoyé spécial du Président de la République et en ma qualité de chef de la délégation à cette session commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de vous adresser les chaleureuses félicitations du peuple congolais, de son Président, le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu, de son parti, de son gouvernement. Jamais occasion n'était meilleure pour porter à la présidence de l'Assemblée générale une personnalité ayant votre expérience et votre compétence. Seul, en effet, un homme pénétré d'une foi aussi vive que la vôtre dans l'Organisation des Nations Unies et dans sa Charte pouvait présider à cet effort collectif d'examen de conscience et de recollection auquel nous devons tous nous livrer à cette heure de vérité.

66. Cette session débute par un événement heureux: l'accession de Fidji à l'indépendance. Nous saluons ce témoignage de la victoire sur le colonialisme et formons pour les habitants de Fidji les meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

67. Mais pourquoi la décolonisation s'arrête-t-elle seulement à Fidji et n'embrasse-t-elle pas, 25 ans après l'acceptation de la Charte, tous les territoires encore sous domination coloniale? Pourquoi, 10 ans après l'adoption de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale les peuples de la Rhodésie, de la Namibie, du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) doivent-ils encore être privés de leur droit à l'autodétermination? Pourquoi tolérons-nous que la paix continue à être ainsi menacée en Afrique australe, alors que la Charte nous fait l'obligation imprescriptible de veiller à son maintien?

68. Pourquoi, alors que les cris, les pleurs, les lamentations du peuple du Viet-Nam résonnent si fort à nos oreilles, l'écho qu'ils produisent auprès de notre organisation est-il si silencieux?

69. Pourquoi, alors que les peuples du Moyen-Orient appellent notre organisation, depuis près de 20 ans, à venir à leur secours pour les aider à vivre en paix et dans l'harmonie, celle-ci reste-t-elle impuissante à répondre résolument à ces appels?

70. Pourquoi, alors que les pays en voie de développement essaient avec tant de peine d'obtenir une assistance financière suffisante et capable d'assurer un développement social décent à leurs peuples, les ressources font-elles défaut à l'Organisation des Nations Unies qui, malheureusement, voit des sommes incalculables dépensées aux fins d'armement?

71. Pourquoi cette impuissance de l'Organisation? Pourquoi cette défaillance des Nations Unies? Sont-ce les principes de la Charte et ses objectifs qui ne sont plus adaptés à l'évolution moderne de notre monde? Est-ce l'instrument qu'est l'Organisation qui a cessé d'être apte à atteindre les objectifs que la Charte lui assigne? Sont-ce les Membres qui, pour une raison ou une autre, ont perdu la foi dans l'instrument que la Charte a mis à leur disposition?

72. Mon gouvernement partage avec d'autres l'opinion selon laquelle la Charte est encore la meilleure bible que le monde possède en ce moment. Les principes contenus dans la Charte, les objectifs poursuivis par elle, restent aujourd'hui aussi valables qu'ils l'étaient il y a 25 ans. Ils continuent à répondre aux besoins fondamentaux des peuples du monde, à leurs aspirations à la paix et à la sécurité internationales.

73. Plus que jamais, depuis la seconde guerre mondiale, la communauté internationale aspire à la paix et à la tranquillité. Plus que jamais elle condamne la guerre et invite les Etats à renoncer à la force ou à la menace du recours à la force en tant que moyen de régler les différends internationaux. Plus que jamais, elle aspire à l'harmonie dans les relations entre Etats, à la coopération libre et souveraine entre ses membres. Plus que jamais, elle sent un besoin urgent d'assurer un progrès social décent aux divers peuples, particulièrement à ceux des pays en voie de développement, et de leur garantir la jouissance intégrale des droits fondamentaux reconnus par la Charte.

74. Tous les orateurs entendus jusqu'ici ont été unanimes à reconnaître que la paix, la justice et le progrès, éléments

de la devise de notre présente Assemblée générale, restent, comme ils l'ont été, les objectifs essentiels de la communauté internationale tels que les définit la Charte des Nations Unies. Mais alors est-ce l'instrument, notre organisation, qui est mal adapté?

75. De l'avis des uns, ce sont les structures de l'Organisation qui ne répondent plus à l'évolution présente du monde, notamment au rapport des forces qui caractérise le monde d'aujourd'hui. D'autres estiment que l'Organisation s'est tellement alourdie qu'il est impossible de lui assurer un fonctionnement normal et une gestion régulière et économique.

76. Des améliorations ont été proposées ici et là touchant un meilleur équilibre dans les responsabilités, une planification des programmes d'activité. Mais, jusqu'à présent, personne n'a préconisé de rejeter l'Organisation ou de la remplacer par quelque autre instrument. Au contraire, tous nous avons reconnu que celle-ci reste encore, malgré ses imperfections, le meilleur instrument dont disposent les Etats pour garantir la paix du monde. Les structures principales restent encore, malgré leurs déficiences, celles qui répondent le mieux aux réalités politiques fondamentales d'aujourd'hui, même si les rapports de force ne sont plus tout à fait identiques à ceux de 1945. Nous avons donc, encore une fois, tous reconnu que l'Organisation actuelle reste le meilleur instrument à la disposition de la communauté internationale pour assurer la réalisation des objectifs de la Charte.

77. Mais alors, il ne nous reste plus qu'à conclure que ce sont les Etats Membres qui sont responsables de l'incapacité de l'Organisation à remplir ses fonctions essentielles vis-à-vis de la communauté internationale. L'histoire nous démontre, en effet sans l'ombre d'un doute, que les Etats s'écartent de plus en plus des principes de la Charte, refusent d'appliquer les recommandations de l'Organisation, affaiblissant ainsi par leur attitude la capacité de celle-ci de réaliser les objectifs de la Charte.

78. Les événements du Viet-Nam, depuis plus de 20 ans, crient la violation par la force des droits du peuple vietnamien à l'autodétermination. Alors que la guerre fait rage, des vies humaines sont tous les jours sacrifiées; l'opinion mondiale se révolte; la jeunesse se rebelle; l'Organisation, elle, se tait et enregistre, à la manière du cerveau électronique, le nombre de morts qui s'accumulent de jour en jour. Quel crime a commis ce peuple? Celui seul d'avoir voulu et de continuer à vouloir rester lui-même. Pourquoi ce silence de l'Organisation? Pourquoi cette incapacité du Conseil de sécurité à rechercher, conformément à la Charte, le règlement de la question vietnamienne? C'est parce que des Etats Membres, et non des moindres, se trouvent en porte-à-faux sur les principes de la Charte.

79. En Afrique australe, le Royaume-Uni refuse de remplir ses obligations vis-à-vis de la majorité noire de la Rhodésie du Sud, rompt ses promesses et ses engagements quant au droit à l'autodétermination de cette majorité, jette celle-ci en pâture aux vautours racistes blancs de ce territoire. L'Afrique du Sud s'entête à annexer la Namibie, à lui appliquer sa politique ignoble d'*apartheid*. Le Portugal continue à imposer au peuple de l'Angola, du Mozambique

et de la Guinée (Bissau) le joug de sa domination, au mépris des principes les plus élémentaires du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

80. Et l'Organisation des Nations Unies, que fait-elle? Son organe le plus compétent en matière d'action contre les violations de la Charte se contente, en ce qui concerne la Rhodésie, de suivre docilement les mesures émasculées que le Royaume-Uni préconise pour mettre fin à la rébellion, alors que tout homme de bonne foi avait pu prévoir qu'elles seraient sans effet décisif dans les circonstances où elles ont été appliquées.

81. Le Conseil de sécurité se trouve aujourd'hui impuissant à relever le défi qu'une poignée de racistes blancs lui lancent fièrement. La force, seul langage valable aux yeux de ces rebelles, semble répugner aux faux pudiques responsables du maintien de la paix, alors qu'ailleurs et pas plus tard qu'hier, ils s'adonnaient à cœur joie aux opérations dites de police pour réprimer les mouvements de libération. Quelle ironie! Quelle lâcheté! On continue malheureusement à faire bon compte du sort des Noirs qui, eux, sont privés de liberté, croupissent sous le joug de l'occupation et de la domination des racistes de Rhodésie.

82. Le scandale est encore plus éclatant lorsqu'il s'agit de la Namibie et des territoires sous domination portugaise. L'Afrique du Sud, que tous reconnaissent coupable d'avoir violé ses obligations en vertu du Mandat, annexe impunément un territoire relevant de la responsabilité des Nations Unies, et le Conseil de sécurité subit sans presque réagir l'humiliation de ce soufflet. Le Portugal parvient à soutenir depuis plusieurs années déjà un effort de guerre extrêmement lourd malgré la pauvreté de son économie.

83. Malheureusement, ces deux gouvernements reçoivent un appui militaire évident de l'extérieur. En effet, certains Etats Membres influents continuent à envoyer avec bonne conscience des armes à l'Afrique du Sud et au Portugal en violation des résolutions pertinentes de l'Organisation.

84. Et l'on croit l'Afrique assez dupe d'arguments qui se veulent convaincants en faisant une distinction entre les armes destinées à la défense extérieure et celles réservées à la défense intérieure, alors que le Viet-Nam lui apporte la preuve journalière de la futilité et de l'inconsistance d'une telle distinction!

85. Comment, justement, ces Etats d'Europe vaincus par le nazisme, qui ont croupi sous son joug et qui n'ont dû leur salut qu'à l'intervention des forces américaines venues à leur secours, peuvent-ils aujourd'hui contribuer au renforcement de régimes qui appliquent la même philosophie raciste à d'autres peuples?

86. Dans de telles circonstances, y a-t-il encore place pour la Charte et pour l'Organisation? J'en doute. Et c'est sans doute pour cela que l'on tend à présent à essayer de résoudre les problèmes du monde en dehors de l'Organisation.

87. La vérité, puisque son heure a sonné, est que les Etats mêmes qui sont les principaux gardiens de la paix internationale, par leur coopération avec les violateurs de la Charte et par leur aide aux ennemis de l'Organisation, contribuent

gravement à en affaiblir l'action. Ces Etats, qui ont la charge de faire respecter par tous les intérêts de la communauté internationale, utilisent malheureusement les pouvoirs que leur confère la Charte pour faire prévaloir leurs propres intérêts au profit de la compétition idéologique et de la popularité.

88. On reproche à certains de manquer de réalisme parce qu'ils proposent à l'Organisation des solutions qui vont à la racine du mal, tandis que l'on considère avoir rempli ses obligations vis-à-vis de la paix lorsque l'on a pris des demi-mesures qui ne font que donner un sursis à la crise, sans la résoudre.

89. Par suffisance, parce que la technologie les favorise et que la puissance militaire leur sourit, certains Etats, et non des moindres, se permettent de prendre des libertés avec les principes de la Charte, avec les aspirations fondamentales des peuples, et s'étonnent de se trouver un jour brusquement au bord du gouffre.

90. L'accroissement de la puissance militaire à la fin de la guerre comportait un danger que les auteurs de la Charte ont voulu prévenir en recommandant le désarmement. Le danger était que la force cesse d'être au service du droit pour devenir le droit. Combien ils avaient raison! Notre défaillance en ce domaine est à la base des conflits armés qui, un peu partout dans le monde, menacent la paix, appauvrissent les nations et les rendent de moins en moins aptes à aider l'Organisation à remplir sa mission.

91. N'est-il pas aberrant que 7 milliards de dollars seulement soient destinés annuellement à l'assistance financière, tandis que 140 milliards de dollars sont consacrés annuellement à l'armement? N'est-il pas irrationnel que l'Organisation des Nations Unies soit avisée de ne pas étendre le programme de ses activités, pour la paix et le développement en particulier, au-delà d'une limite qui imposerait un léger sacrifice financier supplémentaire aux Etats qui dépensent des sommes astronomiques aux fins de l'armement?

92. Il est temps que nous réalisons que la paix est universelle et indivisible. La paix n'est pas seulement le silence des armes. Elle est également un engagement constant à la recherche de l'harmonie dans les relations internationales. Elle est aussi un renouvellement permanent de l'attachement des Etats aux principes de la Charte, non pas seulement dans les déclarations, mais surtout dans les actes.

93. Elles sont nombreuses, les déclarations adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Dans quelques jours, cette dernière aura l'occasion d'en adopter encore solennellement quelques autres. Elles sont l'expression fort louable des intentions des Etats de conformer leur conduite aux principes qu'elles contiennent. Mais elles seront vides de sens si elles ne sont pas suivies d'actes concrets. C'est seulement par des actes positifs que nous redonnerons à l'Organisation l'élan et les moyens dont elle a besoin pour être en mesure de poursuivre les objectifs inscrits dans sa charte.

94. En République démocratique du Congo, nous avons foi en l'Organisation. Je suis ici le représentant d'un pays qui

est le témoignage vivant de ce dont est capable l'Organisation si les moyens adéquats lui sont donnés. Nous voulons apporter à cette organisation la preuve de notre gratitude pour ce qu'elle a réalisé en République démocratique du Congo et saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à la mémoire de ceux qui, au service de la paix, dans mon pays, ont fait le sacrifice de leur vie. Ce sacrifice n'a pas été vain et le peuple congolais leur en garde une gratitude immense. Il n'a pas cru pouvoir mieux honorer les principes pour lesquels ils ont vécu qu'en respectant scrupuleusement la Charte.

95. Notre pays a réalisé dans les actes les principes du droit international relatifs aux relations amicales et à la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. En effet, alors qu'en 1965 notre pays se trouvait en difficulté avec ses voisins, aujourd'hui, grâce à l'action clairvoyante du président Mobutu, mon pays entretient les relations les plus cordiales avec eux. Encore tout récemment, en juin dernier exactement, les deux peuples de part et d'autre du fleuve Congo communiaient à nouveau, en un même élan de solidarité, dans la réconciliation intervenue entre leurs deux chefs d'Etat.

96. Plus encore, pas plus tard qu'en août dernier le Président de la République se rendait en Roumanie et en Yougoslavie en visite d'Etat après avoir parcouru les Etats-Unis d'Amérique sur l'invitation de S. E. le président Nixon. Cela démontre clairement que la philosophie congolaise de la coopération internationale ne prononce l'exclusive contre aucun système politique ou social.

97. Le nationalisme authentique reste notre devise majeure. Toute coopération de l'Est ou de l'Ouest, du Nord ou du Sud, doit être conforme au respect de nos intérêts nationaux, dont les premiers sont notre souveraineté et notre indépendance. A tout Etat qui remplit ces conditions, à tout gouvernement qui s'abstient de saper notre indépendance nationale, respecte nos institutions et s'abstient de s'ingérer dans nos affaires intérieures, notre gouvernement est prêt à ouvrir ici ou ailleurs la porte de sa coopération amicale. Mais celui qui se refuse à respecter notre indépendance et engage des actions subversives contre nos institutions ne peut attendre de notre pays, ici aux Nations Unies ou ailleurs, un quelconque soutien. C'est ainsi que nous entendons traduire dans la pratique le principe de l'universalité inscrit dans la Charte des Nations Unies.

98. Monsieur le Président, il est providentiel que cette période de récollection collective ait lieu non seulement sous votre direction, mais également sous l'administration d'U Thant, notre distingué Secrétaire général. Son dévouement, son courage, sa clairvoyance et sa persévérance dans l'acquiescement de ses lourdes responsabilités méritent de notre part à tous une mention particulière. Il reste le guide qui prévient chaque année les Etats Membres des dangers qu'a courus l'Organisation, des menaces qui ont pesé sur la paix internationale, et rappelle à tous la nécessité de revenir au strict respect des principes de la Charte ainsi que l'impérieux devoir de doter l'Organisation des moyens appropriés qui lui permettent de remplir ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix. Qu'il trouve ici, lui-même ainsi que tous ses collaborateurs du Secrétariat, l'expression de nos sincères félicitations pour le concours précieux qu'ils apportent à l'œuvre combien salutaire que cette Organisation accomplit.

99. Un apophtegme devenu célèbre auprès des masses congolaises depuis que le Président de la République démocratique du Congo l'a repris à son compte dit: "Au commencement était l'action et l'action engendra le progrès."

100. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, notre recommandation est d'exhorter la communauté internationale à l'action, seule capable, puisque basée sur une foi renouvelée dans la Charte et l'Organisation, d'engager résolument l'humanité dans la voie de la paix, de la justice et du progrès.

101. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Nous en arrivons au droit de réponse, dont chaque gouvernement peut invoquer l'exercice. Cependant, il me paraît opportun de rappeler aux délégations qui participent au débat ou au droit de réponse sur cette question particulière que la République arabe unie a demandé qu'un débat sur le Proche-Orient ait lieu dans la semaine qui suivra la session commémorative. Les délégations auront donc à cette occasion le temps de présenter leurs points de vue.

102. Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui est le premier à avoir demandé à user de son droit de réponse.

103. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation et moi-même avons écouté avec une grande attention, mais avec un très vif regret, la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie. Le Ministre des affaires étrangères est un porte-parole éloquent de son pays et nous écoutons toujours avec le plus grand soin ce qu'il juge nécessaire de nous dire à nous et à l'Assemblée. Cependant, nous ne pensons pas que le contenu ni le ton de ses observations de ce matin puissent contribuer à ce que nous espérons être son objectif, comme il est le nôtre, de créer une paix durable au Proche-Orient. En fait, nous avons toujours été convaincus, depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, il y a près de trois ans, que le plus grand espoir de paix réside dans l'exécution intégrale de cette résolution, et que le meilleur — peut-être le seul — moyen d'y parvenir est de recourir à la diplomatie discrète et de mener de patientes négociations.

104. La nature de la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères semble nettement confirmer notre conviction que le débat public n'est pas la bonne manière de résoudre ce problème. En effet, ce débat ne peut manquer d'augmenter la tension, d'exacerber les passions et même de dresser de plus grands obstacles entre nous et notre objectif commun.

105. Je doute que beaucoup de délégations acceptent la thèse du Ministre des affaires étrangères selon laquelle les Etats-Unis, de propos délibéré, auraient sapé l'initiative qu'ils ont prise eux-mêmes au mois de juin. Ma délégation ne croit pas qu'un débat public tendant à déterminer qui a violé quelle clause de certains accords et à quel moment puisse être favorable pour l'objectif que nous devrions tous rechercher: la reprise des négociations sous l'autorité de l'ambassadeur Jarring. Nous regrettons que le Ministre des affaires étrangères ait jugé bon d'entrer dans ce débat ce

matin. Comme tous les autres Etats qui souhaitent la paix, nous avons été consternés lorsque les événements survenus dans cette région ont provoqué la suspension de la mission de M. Jarring.

106. Je tiens à souligner qu'à la suite d'une longue période de diplomatie discrète, l'été dernier, les Etats-Unis ont été en mesure d'élaborer avec la République arabe unie, la Jordanie et Israël un accord en vertu duquel ces trois pays, explicitement et sans réserve, se sont déclarés d'accord pour exécuter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans toutes ses parties, y compris la reconnaissance mutuelle de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun, ainsi que la reconnaissance par Israël de ses obligations de se retirer de territoires occupés au cours du conflit de 1967. C'était la première fois que les trois parties prenaient de tels engagements.

107. Pour arriver à un accord sur les détails de l'exécution de la résolution 242 (1967), les trois gouvernements étaient convenus de désigner des représentants qui discuteraient sous les auspices du représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring. Les trois gouvernements avaient convenu d'entamer des discussions en présence de M. Jarring selon telles modalités, à tel endroit et à telle date qu'il pourrait recommander, en tenant compte dans la mesure du possible des préférences de chacune des parties en matière de procédure et de l'expérience précédemment acquise entre les parties.

108. Ces objectifs, recherchés de longue date, furent accueillis avec chaleur non seulement par les gouvernements mais, ce qui est plus important, par les populations de tous les Etats intéressés et par les peuples du monde entier. Les accords qui servaient de base, y compris ceux qui se rapportaient au cessez-le-feu sur place, ont été clairement énoncés par écrit et librement acceptés par toutes les parties intéressées. Je lis le paragraphe essentiel de l'accord du cessez-le-feu qui a été accepté par les trois parties:

"Les deux parties s'abstiendront de modifier la *statu quo* militaire à l'intérieur de zones allant à 50 kilomètres à l'est et à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu. Aucune des parties n'introduira ou ne construira d'installations militaires nouvelles dans ces zones. Les activités à l'intérieur des zones seront limitées au maintien des installations existantes en leur lieu et position actuels et à la relève ainsi qu'à l'approvisionnement des forces qui se trouvent actuellement à l'intérieur."

109. Malheureusement, il n'est pas permis de douter que cet engagement a été presque immédiatement rompu. De nouveaux emplacements de fusées ont été construits et de nouveaux missiles ont été mis en place; des fusées SAM-2 et SAM-3 ont été rapprochées du canal de Suez dans la zone des 50 kilomètres du cessez-le-feu. La crise de confiance qui en est résultée inévitablement a conduit, de manière compréhensible mais regrettable, à l'interruption des entretiens que devait présider M. Jarring.

110. Au cours des dernières semaines, mon gouvernement a multiplié ses efforts pour faire naître une situation qui permettrait de reprendre ces entretiens et d'éviter le danger d'une rupture du cessez-le-feu. L'expérience, au Proche-

Orient, a montré que le seul espoir de progrès réside dans la diplomatie discrète plutôt que dans des déclarations dures et prêtant à contestation, à la suite desquelles les intéressés adoptent une attitude intransigeante empêchant toute évolution et tout compromis. Nous poursuivons nos efforts et nous espérons que les autres comprendront qu'il est sage de se joindre à nous.

111. Les Etats-Unis demeurent convaincus que la paix peut être réalisée entre les parties au conflit du Proche-Orient, sur la base de l'exécution de la résolution du Conseil de sécurité 242 (1967) dans toutes ses parties et sur un accord entre les intéressés en vue d'arriver à un règlement pacifique et acceptable selon les dispositions et les principes de cette résolution.

112. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant d'Israël, qui désire exercer son droit de réponse.

113. M. TEKOAHA (Israël) [*interprétation de l'anglais*]: Je n'ai pas l'intention de répondre au représentant de la Libye qui est venu nous dire que les Nations Unies devraient célébrer leur anniversaire en examinant la possibilité de démembrer un de leurs membres en refusant à sa population son droit à l'indépendance. Il est certes regrettable que les Nations Unies soient témoins de telles aberrations, de telles déformations du droit et de la moralité internationaux, car après tout, les yeux du monde entier sont fixés sur nous.

114. Des chefs d'Etat et de gouvernement et des envoyés spéciaux de toutes les parties du monde se sont réunis ici pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, anniversaire consacré à la paix, à la justice et au progrès. Il est donc regrettable que le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie ait profité de cette occasion pour apporter à l'Assemblée un message de haine et d'insultes, de déni de justice au peuple d'Israël; un message qui annonce de nouveaux conflits et des souffrances au Moyen-Orient.

115. Cela n'est peut-être pas étonnant, car, pendant plus de deux décennies, l'Egypte a fait la guerre à Israël, menaçant sa souveraineté et vouant son peuple à la destruction totale.

116. Au cours de ces dernières semaines, l'Egypte a pris à plusieurs reprises des mesures qui ont troublé l'atmosphère internationale, mis en danger les possibilités de paix au Moyen-Orient et aggravé la tension qui régnait dans la région.

117. Complice de l'Union soviétique, elle a violé délibérément et continue à violer l'accord du cessez-le-feu, créant ainsi une nouvelle menace militaire le long de la ligne du cessez-le-feu et sachant fort bien qu'elle mine ainsi l'initiative de paix des Etats-Unis et les conversations placées sous l'égide de l'ambassadeur Jarring.

118. Alors que le monde entier a suivi avec crainte ces violations flagrantes de l'accord, constatant l'avance des missiles montrée par les photographies, étudiant les rapports de témoins oculaires sur le transport des armes dans la zone de cessez-le-feu, l'Egypte a commencé par nier toute

connaissance de ces faits. Elle savait sans aucun doute qu'une telle dénégation minerait davantage la confiance qu'on a en elle.

119. Avec le plus grand mépris pour l'accord du cessez-le-feu, par la suite, l'Égypte a renoncé à ces démentis et son ministre des affaires étrangères a déclaré, le 6 octobre, que pas un seul missile ne serait déplacé de la zone du cessez-le-feu. Il y a deux jours, l'attaque de l'Égypte sur les efforts tendant à créer la paix a trouvé son point culminant dans la demande de ranimer la contestation publique sur le Moyen-Orient à l'Assemblée générale. Comme lors d'autres de ses actes récents, l'Égypte a pris cette décision pleinement consciente du fait qu'elle rendrait encore plus difficile la reprise des conversations Jarring et la recherche d'accords et de compréhension entre les parties au différend.

120. Quelques paroles affirmant l'intérêt de l'Égypte pour les conversations Jarring ne peuvent dissimuler la gravité d'actions répétées qui portent un coup après l'autre à cette mission. Si Le Caire désirait vraiment avancer vers la paix au cours des discussions placées sous l'égide du représentant spécial du Secrétaire général, il n'aurait pas violé l'accord du cessez-le-feu, il n'aurait pas refusé de corriger les violations, il n'aurait pas décidé de remplacer l'initiative de paix par une guerre des nerfs en assemblée, par des polémiques de propagande stériles et par des exigences de nouvelles résolutions qui pourraient sonner le tocsin des pourparlers de paix.

121. En ce moment, je voudrais déclarer avec énergie qu'il n'y a pas eu de violation du cessez-le-feu de la part d'Israël. Les seules activités menées par Israël dans la zone du cessez-le-feu sont celles qui sont nettement permises par les termes de l'accord. En fait, comme le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie l'a dit lui-même ce matin, les accusations égyptiennes ont été repoussées par les auteurs de l'initiative de paix récente et par les auteurs des termes de l'accord du cessez-le-feu.

122. De toute façon, la manière dont l'Égypte a essayé d'expliquer l'introduction de fusées SAM-2 et SAM-3 dans la zone du cessez-le-feu par les allégations, faites aujourd'hui par M. Riad, qu'Israël ajoute certains câbles aux installations existantes nous rappelle la façon dont l'Égypte a essayé, au cours des années 50, de justifier ses attaques contre les patrouilles israéliennes le long de la ligne d'armistice. A ce moment-là, la réponse égyptienne aux plaintes israéliennes au sujet d'attaques armées presque quotidiennes contre les forces israéliennes était: "Nous tirons sur les soldats israéliens parce qu'ils font des grimaces aux soldats égyptiens."

123. Le fond de la déclaration de M. Riad est aussi simple qu'étonnant. Le Ministre des affaires étrangères de la République arabe unie demande aux Nations Unies d'approuver la politique que l'Égypte suit depuis 23 ans pendant lesquels elle s'est rendue coupable de guerres illégales, d'approuver les violations de ses obligations internationales, d'appuyer la thèse de l'Égypte d'après laquelle le règlement de la crise du Moyen-Orient devrait s'appuyer sur des engagements non tenus, des accords répudiés, et des déformations grossières de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité.

124. L'Égypte a demandé aux Nations Unies d'ignorer et d'oublier que c'est cette attitude à l'égard des obligations internationales qui a lancé le Moyen-Orient dans les effusions de sang, il y a 23 ans, et qui a fait de la région le champ de bataille d'un conflit sanglant depuis lors.

125. C'est le mépris de l'Égypte et des autres États arabes à l'égard des obligations découlant de la Charte qui les a poussés à envahir Israël en 1948, au défi des Nations Unies, créant ainsi, entre autres, le problème des réfugiés de Palestine. C'est en répudiant les obligations qui découlent des termes de l'accord d'armistice conclu avec Israël que les États arabes ont refusé de mettre fin à la guerre et d'instaurer une paix permanente, comme le prévoyait cet accord. C'est en violation flagrante des engagements formels contenus dans ces accords que l'Égypte et d'autres gouvernements arabes ont organisé et lancé une guerre de terrorisme contre Israël, presque immédiatement après la signature de l'Armistice. Cette guerre continue encore.

126. Si l'Égypte avait un minimum de respect pour ses obligations internationales, elle n'aurait pas interdit le canal de Suez aux bateaux israéliens, contrevenant ainsi à la Charte, à l'accord d'armistice et à la résolution 95 (1951) du Conseil de sécurité. Elle n'aurait pas rejeté les accords conclus en 1957, chassé la Force d'urgence des Nations Unies, fermé le détroit de Tiran et lancé une campagne militaire qui, d'après les déclarations de l'Égypte elle-même, avait pour but de détruire Israël.

127. L'histoire du conflit du Moyen-Orient, c'est l'histoire d'obligations internationales reconnues solennellement par l'Égypte et d'autres territoires arabes à l'égard d'Israël puis foulées aux pieds et réduites en poussière. Si l'on avait arrêté cet état de choses à temps, le conflit aurait peut-être pu prendre fin depuis longtemps. Si la communauté internationale avait réagi avec fermeté à l'égard des Arabes qui se moquaient de leurs obligations internationales, une grande partie des souffrances et des chagrins que cette région connaît à l'heure actuelle aurait pu être évitée.

128. L'accord de cessez-le-feu sur les positions données a constitué la première pierre, la pierre angulaire de l'édifice dont nous espérons qu'il deviendrait l'armature d'une paix juste et durable. Cette pierre angulaire a été mise en pièces par l'Égypte et l'Union soviétique. Il est évident qu'il faut la restaurer si on veut bâtir l'armature de la paix.

129. Enfin, je voudrais exprimer un espoir. La paix ne peut être bâtie sur le mensonge et le truquage. La vérité constitue un élément essentiel de la compréhension. Or ce n'est pas dire la vérité que de qualifier d'agression le succès avec lequel Israël a repoussé l'assaut que les Arabes lançaient contre son existence.

130. Le fait que nous nous soyons défendus avec succès en 1948, lorsque les États arabes ont fait savoir aux Nations Unies qu'ils lançaient une guerre qui aboutirait au massacre du peuple d'Israël, ne transforme pas notre défense en une "agression". Le fait qu'en 1967 nous ayons déjoué la campagne montée par les Arabes pour détruire Israël, le fait que nous ayons repoussé jusqu'aux lignes actuelles du cessez-le-feu les forces arabes qui étaient décidées à nous anéantir, le fait que nous ayons insisté pour que soit établie une paix réelle avant de nous retirer, tout cela n'enlève rien à la justice et à la légitimité de notre lutte.

131. L'échec de l'invasion arabe contre Israël en 1948, l'échec de la guerre de terrorisme au cours de la période d'armistice, l'écroulement des desseins agressifs de l'Égypte en 1967, l'échec de la guerre d'usure que l'Égypte a déclarée en 1969, contrevenant ainsi à la résolution du Conseil de sécurité qui avait décidé le cessez-le-feu, tout cela ne transforme pas les États arabes en victimes qui méritent la pitié. Les difficultés qu'ils connaissent tiennent à leur propre façon de faire; elles sont le résultat de leur propre agression; elles viennent de ce qu'ils ont eux-mêmes répudié les obligations de la Charte. Ce n'est pas dire la vérité que prétendre qu'aux termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité, Israël doit se retirer sur les lignes vulnérables de 1967, lorsque tout le monde sait que la résolution de novembre ne demandait par un tel retrait, que les lignes de 1967 ne constituaient pas une frontière mais des lignes militaires, et que des frontières sûres et reconnues entre Israël et les États arabes — frontières sur lesquelles le retrait doit avoir lieu — doivent être établies maintenant, pour la première fois, à la suite d'un accord entre les parties.

132. Pendant deux décennies, le peuple d'Égypte s'est entendu dire que la guerre vaut mieux que la paix, que la haine est sacrée, que la violence a sa place dans les relations internationales. Lorsque les terroristes tuaient des femmes et des enfants, tendaient des embuscades aux autobus de ramassage scolaire, détournaient des avions, on disait au peuple d'Égypte qu'il s'agissait là d'actes d'héroïsme. Lorsque les avions égyptiens bombardaient des localités yéménites sans défense et utilisaient des gaz asphyxiants contre des villages d'Arabie Saoudite, on disait au peuple d'Égypte que c'était là une guerre juste. Au fur et à mesure que le peuple d'Égypte tombait de plus en plus profondément dans la misère, la maladie et la catastrophe nationale, il s'entendait dire que c'était là le progrès. Il est temps que le peuple égyptien et ses dirigeants se libèrent de cette parodie des valeurs humaines.

133. On peut bâtir la paix au Moyen-Orient. Il faut bâtir la paix au Moyen-Orient. Mais elle ne peut être bâtie sur la haine, sur l'insulte, sur la menace et sur l'hostilité aveugle telle qu'elle s'exprime dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères d'Égypte. On ne peut atteindre la paix qu'en créant la confiance mutuelle, en pratiquant la tolérance et le respect de la vérité. Nous espérons que le jour viendra où l'Égypte s'inspirera de ces préceptes.

134. Le peuple d'Israël et tous les peuples du Moyen-Orient veulent la paix, ont besoin de la paix. La paix est possible, mais sa recherche ne peut s'effectuer d'une façon efficace et fructueuse si l'on doit compter avec la politique énoncée aujourd'hui par le Gouvernement de la République arabe unie. C'est dans la fraternité fondamentale entre les peuples juif et arabe que nous devons rechercher la paix au Moyen-Orient.

135. Le *PRESIDENT* (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la République arabe unie, qui désire exercer son droit de réponse.

136. M. EL-ZAYYAT (République arabe unie) [*interprétation de l'anglais*]: Je n'étais pas dans cette salle mais j'ai eu l'occasion d'écouter l'ambassadeur Yost et j'ai cru devoir relever pour le procès-verbal une certaine différence

entre notre point de vue et celui de la délégation des États-Unis. J'ai pensé qu'en la mettant en relief, nous arriverions peut-être à nous mettre d'accord sur l'appréciation de nos points de vue respectifs.

137. Mon intention d'employer des termes mesurés n'a guère été encouragée par la voix que j'ai entendue en pénétrant dans cette salle et avec laquelle — je le dis en toute humilité — je ne saurais rivaliser pour ce qui est de l'arrogance et de cette prétention à énoncer des jugements divins à l'encontre des hommes, des gouvernements et des dirigeants.

138. J'ai entendu l'ambassadeur Yost parler de diplomatie discrète et l'opposer à notre manière de recourir à un débat général au sein de cette assemblée. Les hommes qui font de la diplomatie leur profession ont certainement tendance à préférer l'exercice de cette profession traditionnelle, mais nous vivons à l'époque des Nations Unies. Nous vivons, ou nous essayons de vivre, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous avons tous une responsabilité collective les uns envers les autres, sans quoi il n'y aurait aucune raison d'être réunis ici. Nous ne voulons pas dire que pour le moindre problème qui se pose à elle, chaque nation doit s'empresser d'aller demander aide, assistance et jugement à toutes les nations sœurs. Mais lorsqu'un pays, lorsque plusieurs pays doivent vivre depuis plus de trois ans avec des soldats étrangers qui foulent leur sol, j'affirme que tout ce qu'il était possible de faire par la diplomatie discrète a été épuisé. Lorsque nous constatons que la diplomatie discrète ne mène à rien, sinon à une capitulation discrète devant la volonté des puissants et au règne de la violence, nous devons exercer nos droits et faire notre devoir en soumettant à nouveau notre cause à cette réunion de nations qui, il y a trois ans, s'en est vu retirer l'examen.

139. Soumis d'abord à cette assemblée de quelque 120 membres, le problème de l'invasion de mon pays par les forces armées israéliennes, de l'invasion de la Jordanie et de l'invasion de la Syrie a été ensuite confié aux membres très estimés du Conseil de sécurité qui, tout en affirmant dans une résolution unanime que la Charte devait être appliquée, que l'annexion ou la conquête de territoires par la force ne pouvaient être tolérées et ne le seraient pas, ont décidé que la question devait être renvoyée, en quelque sorte, aux quatre membres permanents. Les Quatre commencèrent à tenir une réunion après l'autre, jusqu'à ce que nous constatons qu'ils étaient soumis au veto de l'un d'eux, au moins à un niveau, lorsque la délégation américaine décida de quitter les entretiens des adjoints. Des 120 États qui représentaient la conscience de l'homme, on est passé aux 15 qui étaient censés être les gardiens de la sécurité de l'humanité; puis aux 4 qui avaient une responsabilité particulière; puis aux discussions bilatérales; pour confier enfin à l'ambassadeur Jarring une responsabilité qu'il ne pouvait assumer à lui seul. Il ne pouvait rien faire, assis dans son bureau à attendre le bon plaisir de l'une des parties — qui avait été sommée de venir par votre volonté, par le Conseil de sécurité et qui s'y est refusée. Que faire alors, sinon recourir de nouveau à l'autorité des peuples du monde, qui veulent voir notre génération préservée du fléau de la guerre?

140. Nous avons le devoir, envers nous-mêmes et envers vous, de vous soumettre à nouveau le problème avant que

nous ne céditions à la violence — et Dieu nous en préserve — ou que nous n'ayons recours à la légitime défense. Je crois que l'on a assez parlé de diplomatie discrète et de discussion générale. La diplomatie discrète aurait dû être efficace en 1967 ou en 1968 lorsqu'est intervenue l'initiative française, ou en 1969 lorsque les ministres des affaires étrangères des quatre Grands se sont réunis ici et ont décidé de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité, ou même encore cette année, lorsque nous avons constaté qu'il était possible à l'une des parties — en l'occurrence les Israélites — de bloquer la procédure légale. Vivre par la Charte ou ne pas vivre par elle? Telle est la question qui nous amène à vous soumettre notre cas. Mais pas maintenant; nous avons estimé qu'il était préférable d'attendre pour cela la fin de la session commémorative.

141. Mais c'est là une question qui doit être présente dans notre esprit. Maintenant je m'efforce de répondre au second orateur. Nous devons savoir ce que sont les Nations Unies et ce qu'elles ne sont pas. Ont-elles vraiment apporté aux nations une vie nouvelle, une vie dans laquelle la violence ne saurait porter de fruits, une vie dans laquelle la conquête n'aboutirait à rien et dans laquelle la guerre ne saurait être payante et ne doit donc pas être? Si nous voulons bannir la guerre, nous devons la rendre inutile, et pour la rendre inutile il faut refuser le pouvoir à ceux qui y aspirent et qui cherchent à l'exercer. Mais nous semblons penser à une chose alors que les dirigeants israéliens pensent et agissent selon des idées très différentes.

142. L'une des déclarations importantes faites par l'un des principaux dirigeants israéliens était que "les résolutions de votre Assemblée générale ne sont que des déclarations politiques". Dans une émission télévisée à New York, le Ministre des affaires étrangères d'Israël a dit qu'à son sens nous devons savoir ce que sont les Nations Unies et ce qu'elles ne sont pas. Les Nations Unies, a-t-il dit, sont un microphone à grande portée; on s'en sert pour s'adresser aux peuples à des fins de propagande. Les Nations Unies, selon lui, ne sont pas une organisation pour la sécurité des nations. C'est ailleurs que les nations doivent trouver leur sécurité! Quant à nous, nous croyons à la Charte, nous croyons à cette assemblée, au Conseil de sécurité, à la puissance morale de l'homme où qu'il soit dans le monde. Nous ne considérons pas l'organisation comme un microphone. Nous pensons que c'est un lieu où la Charte doit être honorée et mise en œuvre. Nous croyons que vous les Etats Membres êtes ici les juges, et c'est à ce titre que nous venons à vous. Mais plus tard, pas maintenant.

143. Dire que les résolutions des Nations Unies ne sont que des déclarations politiques, c'est procéder en fait par sélection arbitraire. La méthode n'est pas nouvelle pour eux, et ils l'ont encore employée il y a cinq minutes. Précédemment, ils avaient jugé que la résolution 181 (II) de 1947 sur le partage de la terre de Palestine était parfaitement légale. C'est sur cette pierre angulaire que s'appuie leur légalité. Il ne s'agissait pas alors à leurs yeux d'une "déclaration politique". Procédant maintenant à une nouvelle sélection arbitraire — et c'est là-dessus que je conclurai ma réponse —, le représentant d'Israël a dit qu'ils occupent le territoire égyptien, qu'ils occupent le territoire jordanien, qu'ils occupent le territoire syrien en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité. Je me demande bien comment a été écrite cette résolution du Conseil de sécurité. Le Conseil,

ayant relu tel ou tel article de la Charte, a-t-il décidé que le Gouvernement d'Israël occuperait une partie du territoire égyptien, une partie du territoire syrien, une partie du territoire jordanien? Une autre clause encore stipulerait-elle qu'un membre permanent du Conseil serait désigné pour veiller à ce que non seulement Israël soit protégé, mais que ses conquêtes mêmes le soient? Etait-ce cela la résolution? Le représentant d'Israël s'est référé à une résolution 233 (1967) sur le cessez-le-feu qui a été adoptée en juin 1967 pour épargner des vies humaines en attendant de surmonter les obstacles qui empêchaient le Conseil d'adopter ce qu'il avait toujours adopté dans des cas semblables: une résolution invitant toutes les parties à se retirer sur les lignes où elles se trouvaient avant le conflit.

144. Cette deuxième partie de la résolution a été adoptée, le 22 novembre 1967. Mais, choisissant toujours ce qui leur plaît, profitant des Nations Unies et ne respectant pas les stipulations de la Charte, Israël vient de nous dire — et nous l'avons tous entendu — qu'Israël se trouve dans les terres occupées — celles qu'il a occupées pendant sa dernière campagne, la campagne pour établir les frontières de 1967 — en vertu de la résolution du cessez-le-feu de 1967.

145. Si quelqu'un croit que le Conseil de sécurité a véritablement ordonné et décidé qu'un Etat Membre pourrait occuper le territoire d'un autre Etat Membre, je pense que quelque chose ne va pas dans cette résolution, ou dans la Charte, ou dans ma propre tête.

146. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite, qui désire exercer son droit de réponse.

147. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Pendant un moment, lorsque M. Tekoah a commencé à parler, je me suis trouvé plongé dans l'atmosphère du Conseil de sécurité, lequel, en dépit des innombrables séances qu'il a tenues depuis 1947, n'a pas réussi à trouver une solution au problème.

148. La situation en Palestine ne découle pas de la guerre de 1967. Je rappellerai d'ailleurs par la suite, dans ma déclaration, certains faits historiques. Je me sens obligé d'éclairer, dans toute la mesure où j'en suis capable, la lanterne des nouveaux Membres de l'Assemblée générale, de peur qu'ils ne soient induits en erreur par les déclarations tendancieuses de M. Tekoah. Si je fondais ma déclaration uniquement sur ses mensonges, j'en aurais pour une heure ou deux, sinon plus; mais je désire attirer l'attention sur un facteur fondamental qui découle de ses propres déformations.

149. Il a dit — et je paraphrase, car j'ai pris note au passage — que l'Egypte et, implicitement, les Arabes plus tard avaient floué le droit international. Puis il a dit que les yeux du monde sont tournés vers nous. Soit dit en passant, nous tenons la présente session dans une forteresse assiégée et le monde s'est fatigué de nous, semble-t-il. Nous sommes atteints d'un choléra de discours, de paroles *ad nauseam*, de discussions générales et de déclarations remplies de banalités — et tout cela alors que la tension monte dans le monde en général, et dans ma région, le Moyen-Orient, en particulier. En vérité, les yeux du monde sont tournés vers nous!

150. Mais examinons la déclaration de M. Tekoah et ce qu'il a appelé les déformations du droit international. Voici la Charte: je ne voulais pas citer de mémoire, de peur de sauter un seul mot au sujet du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. J'ai été témoin de la signature de la Charte en 1945 — et vous aussi étiez là, Monsieur le Président. Le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte se lit comme suit:

“Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde”.

151. Il n'y avait pas d'Etat d'Israël, en 1945. Il y avait un mouvement sioniste, qui avait commencé vers la fin du XIX^{ème} siècle. Le sionisme est un mouvement politique qui utilise le judaïsme pour atteindre des fins politiques et économiques. Les sionistes d'Allemagne ont essayé d'influencer nul autre que le sultan Abdul Hamid — que Dieu ait son âme! —, ce même sultan qui tenta de sauver son empire — c'était en fait un commonwealth — de l'invasion des loups de l'Europe occidentale et jugea opportun, à l'époque, d'établir des relations amicales avec les Allemands pour assurer un équilibre de puissance, pensant ainsi pouvoir sauver son royaume.

152. En toute équité à l'égard des Allemands, il faut dire qu'il n'y avait pas de discrimination contre les juifs pendant le règne du Kaiser — en fait, certains de ses meilleurs amis étaient juifs. Je ne m'inspire pas de manuels d'histoire; il se fait que j'ai connu plusieurs membres de la famille royale ottomane: deux ou trois d'entre eux comptaient parmi mes meilleurs amis. Les sionistes sont intervenus auprès du Kaiser, au moment de sa visite à Istanbul, afin qu'il essaie de persuader le Sultan de construire la ligne de chemin de fer Berlin-Bagdad, projet auquel, naturellement, s'opposaient les Anglais en raison des conséquences que cela aurait pu avoir sur leurs routes commerciales vers l'Inde et l'Extrême-Orient. Lorsque le Kaiser lui demanda s'il octroierait aux sionistes une enclave en Palestine, feu le sultan Abdul Hamid, avec une sagacité peu commune, répondit: “Il y a dans mon pays beaucoup de religions et de sectes” — millets, en turc — “et je ne puis favoriser plus une secte ou une religion qu'une autre. Jérusalem et la Terre sainte de Palestine m'ont été confiés.”

153. Pour ce qui est des aspirations des sionistes, le Kaiser est revenu les mains vides. Il a répété aux sionistes ce que le Sultan lui avait dit. Il semble que les sionistes étaient intelligents et savaient que rien ne pourrait aboutir par l'intermédiaire des puissances centrales, l'Allemagne en particulier. Les sionistes ont alors commencé à travailler les Anglais. En 1916, les Anglais avaient de grosses difficultés avec les Allemands. Il y avait un certain Weizmann, qui avait fait des études de chimie et d'autres sujets en Allemagne, mais que nous retrouvons finalement chimiste dans l'industrie de l'acétone au Royaume-Uni. C'était l'un des défenseurs du sionisme. Il a donc travaillé avec ses amis sionistes — et je n'entrerai pas dans les détails — pour faire intervenir les Etats-Unis dans la première guerre mondiale en 1917. Les Anglais avaient fait des promesses à Sharif Hussein à La Mecque, dit-on — mais évidemment, ces colonialistes ne lui ont pas promis cela à La Mecque, où ils ne pouvaient mettre les pieds; c'est donc à Jeddah que cela

s'est passé; leur représentant était à Jeddah, La Mecque étant une terre trop sainte pour qu'un colonialiste y mette les pieds — ils lui avaient donc promis que si son peuple luttait contre les Ottomans, il serait libéré de la domination ottomane.

154. En ma qualité d'Arabe, je dois dire que nous n'aurions jamais dû lutter contre nos frères, les Turcs. Mais nous y avons été obligés à cause des Jeunes-Turcs, qui avaient importé d'Europe le nationalisme de la Révolution française, et qui étaient même devenus chauvins. Ils sont allés jusqu'à déposer le sultan Abdul Hamid. Enfant, j'ai connu Enver Pacha. J'ai vu Jamal Pacha dans notre région. Je ne connaissais pas Talaat Pacha. C'était là un triumvirat. Ils valaient mieux que beaucoup de Jeunes-Turcs de cette époque qui se croyaient supérieurs, comme beaucoup de pays occidentaux se croyaient supérieurs aux Asiatiques et aux Africains. Ils étaient imbus de cette idée de supériorité nationale propre à l'Occident. Avant cela, les Arabes étaient associés avec leurs frères turcs dans l'Empire. Bref, en un mot, les Arabes estimaient devoir se libérer de ces Jeunes-Turcs.

155. La Grande-Bretagne avait de très grosses difficultés à cette époque — il en fut de même pendant la seconde guerre mondiale, je crois. Par conséquent, les sionistes, avec leur intelligence habituelle, ont commencé à œuvrer à partir de l'intérieur du Royaume-Uni. Ils ont dit aux Britanniques: “Nous obtiendrons l'intervention des Etats-Unis dans la première guerre mondiale à condition que vous nous donniez la Palestine lorsque vous aurez remporté la victoire.” Mais avant cela, en 1916, les Anglais avaient promis par écrit que les parties arabes de l'Empire ottoman seraient libérées. Il nous faut remonter à la genèse. Je suis contemporain des deux guerres mondiales et, dans les années 20, j'étais un jeune homme. Tout cela s'est passé en 1919, 1917, 1916. Ce n'est pas aux sionistes que la Palestine avait été promise. Comme vous le savez, conformément à la Déclaration Balfour, il était dit qu'ils accorderaient aux sionistes un “foyer national”. On a écrit des livres sur la question de savoir si par “foyer national” on devait entendre un Etat ou un peuple autonome. En tout état de cause, ils leur avaient promis quelque chose. D'un autre côté, aux Arabes, ils avaient promis l'indépendance. Croyez-vous que nous en ayons terminé avec le système des deux poids et des deux mesures? Pour être justes à l'égard des Anglais de ce temps-là, il faut dire que nous n'en avons pas terminé.

156. Entre-temps, Brandeis et d'autres ont réussi à convaincre M. Woodrow Wilson, président — qui commença par être un isolationniste, comme M. Roosevelt en 1939 — et ont entraîné ce pays hôte dans la première guerre mondiale. Le prix en a été la Palestine, qu'il fallait donner aux sionistes. Evidemment, sans l'intervention américaine en 1917, je ne sais pas si les Alliés auraient gagné la première guerre mondiale. Par conséquent, le Gouvernement américain ou, pourrais-je dire, les autorités, ont dû payer leurs promesses, mais pas en argent.

157. Je dois aussi rappeler aux nouveaux venus qu'il y avait une région appelée Palestine et dont les habitants étaient appelés Palestiniens. M. Wilson est allé à Versailles et y a proclamé ses quatorze points. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes y figurait. J'évoquerai aussi

M. Clemenceau, parce que j'ai connu un de ses amis qui m'a raconté ce qui s'était passé, en fait, à Versailles. Lorsque le Moyen-Orient a été placé sous mandats britannique et français, M. Wilson leur a fait des observations et leur a dit: "Je crois que ces peuples auraient dû être libérés." Clemenceau — le Tigre, comme on l'appelait, bien qu'il eût la profession de médecin — prit M. Wilson par la cravate et l'étouffa presque en lui disant: "Retournez d'où vous venez. Nous n'avons pas répandu notre sang dans la Marné et à Verdun pour vous et vos idéaux utopiques," — bien entendu, je paraphrase ce que ce monsieur, qui l'avait connu, m'a raconté à Paris dans les années 20 — "nous n'avons pas versé notre sang pour que vous veniez nous dire ce que nous devons faire". Ils avaient déjà oublié l'aide des Etats-Unis! Souvenez-vous de ces épisodes qui sont la genèse de la question de Palestine, parce que M. Tekoah a parlé de "droit international" et d'"obligations".

158. Nous savons tous ce qu'a fait M. Balfour. Lorsque Sharif Hussein a fait des observations aux Anglais, par l'intermédiaire du Haut Commissaire britannique McMahon, après que les Russes eurent divulgué, après la bataille de Tannenberg, le Traité Sykes-Picot-Sazanov de 1916, qui révélait que le Moyen-Orient était partagé en territoires sous le nom de mandats. Les Anglais ont nié et ont, bien qu'il eût lutté à leurs côtés, exilé Sharif Hussein à Chypre, où il est mort en 1924. Beaucoup d'entre nous avons manifesté dans de nombreuses villes arabes contre les Anglais parce qu'ils l'avaient exilé pour avoir dit la vérité.

159. Qui ces puissances coloniales croyaient-elles tromper? Et, bien sûr, je dois dire, en toute équité pour les juifs de ce moment-là, que je ne crois pas que les Anglais aimaient beaucoup les juifs. Ils croyaient que s'ils concentraient les sionistes, ce serait là un prétexte pour intervenir dans la région afin de sauvegarder les bases de l'empire.

160. Réveillez-vous Messieurs: c'était là la politique de puissance dans sa pire expression — équilibre des forces et politique de puissance. Et l'on pourrait penser que tout cet épisode appartient au passé. Mais vient la seconde guerre mondiale et nous trouvons M. Roosevelt déclarant — et je l'ai entendu — dans une de ses causeries au coin du feu, ici, dans cette ville de New York, mais non pas dans cet abattoir — il y avait un abattoir pour moutons et bétail à cet emplacement, Turtle Bay; ce terrain, donné par Rockefeller, était un abattoir; je reviendrai à Rockefeller par la suite et ne l'épargnerai pas: "Je vous dis et je vous répète ma promesse de ne pas envoyer nos enfants périr sur des champs de bataille étrangers." L'isolationnisme de M. Wilson réapparaissait avec M. Roosevelt.

161. Et, peu à peu, les Alliés ont exercé leur pression. Et M. Churchill vint sur ces rivages — bien sûr, sa mère était américaine — et il a parlé de "nos cousins" les Américains, bien que quelqu'un d'origine anglo-saxonne m'ait dit: "Nous, Américains, nous ne sommes pas seulement Anglo-Saxons, nous avons des Italiens, nous avons des Irlandais, nous avons des Africains." A l'époque où il me disait cela, ils étaient 15 millions d'Américains; ils ont proliféré depuis — et laissez-les proliférer davantage parce que ce pays est une démocratie et plus il y aura de Noirs, plus, je pense, les choses pourront changer dans ce pays.

162. Que s'est-il passé? M. Churchill les a appelés "cousins": les Américains d'origine italienne étaient de-

venus ses cousins! Les Noirs aussi étaient devenus ses cousins! Il a fait un seul tas de tout le monde en Amérique, car c'était un grand orateur. Je me le rappelle à Londres dans les années 30, avant que je vienne dans ce pays.

163. La tyrannie était représentée par Hitler. C'était un tyran sans aucun doute. Comme s'il n'y avait pas eu d'autres tyrans! Ils ont oublié leurs jours coloniaux; ils ont oublié qu'ils ont arraisonné des empires — aujourd'hui ils parlent des détournements d'avions.

164. Ils ont donné une raison à la guerre: les quatre libertés. Se libérer de la crainte — il y a maintenant, en 1970, plus de crainte qu'il n'y en avait en 1935. La crainte s'est répandue dans le monde entier — comme les slogans de la première guerre mondiale: sauver le monde pour que règne la démocratie; sauver le monde du militarisme allemand — c'était le mercantilisme allemand. Qui essayaient-ils de tromper? Maintenant les jeunes se sont réveillés et ils ne se laisseront pas mener par ces slogans. Les gens de ma génération pour la plupart se sont laissés endoctriner. Ils étaient fous. Ils ont même envoyé leurs fils sur les champs de bataille.

165. Et qu'est-il arrivé? On s'aperçoit que les sionistes sont à nouveau très actifs et veulent entraîner ce pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique, dans la seconde guerre mondiale. Je ne dis pas qu'ils l'ont fait tout seuls, mais ils ont beaucoup contribué à entraîner ce pays hôte, les Etats-Unis d'Amérique, dans la seconde guerre mondiale. Et alors, ils ont appris un petit truc qui a marché. Ils se sont immiscés dans la politique intérieure des Etats-Unis par le truchement des sionistes américains, car ils avaient remarqué que les deux partis politiques, le Parti républicain et le Parti démocrate, avaient besoin de quelque chose pour faire pencher la balance en leur faveur. C'est pourquoi ils ont toujours dit: "Si vous faites quelque chose pour les sionistes nous voterons pour vous."

166. Et c'est toujours la même histoire qui continue. A l'époque, ils disaient: "Aidez le mouvement sioniste et nous voterons pour vous." Aujourd'hui, ils disent: "Maintenant, aidez Israël et nous voterons pour vous." Pourquoi s'étonner si M. Rockefeller, M. Lindsay, le gouverneur de cet Etat et le maire de cette ville, portent le *yamulka*, le posent comme ça sur leur tête — je n'ai qu'un mouchoir pour mimer — et mangent du pastrami et du salami, et disent: "Donnez-nous vos voix"? Si j'étais juif, je les mépriserais parce que je saurais qu'ils ne font cela que pour que je vote pour eux.

167. Baroody dit la vérité. Je m'exprime en termes concrets et je ne dis pas des platitudes. Nous avons entendu assez de platitudes ici.

168. Beaucoup pensent que je suis un Palestinien. Je ne suis pas un Palestinien. Je suis un panarabe. Car nous, les Arabes, nous constituons une seule nation. Nous n'avons pas de sang arabe. Nous n'avons pas de race arabe. Ce qui nous unit, c'est l'islam et l'arabisme. Et nous respectons toutes les autres religions. Nous n'avons jamais persécuté les juifs ni les gentils. Depuis l'époque des Croisades, nous avons toujours été persécutés par les Européens. Ils voulaient arracher le Saint-Sépulcre aux infidèles. Qui étaient les infidèles? Sommes-nous les infidèles? Nous

croyons dans le même Dieu. Le Dieu des chrétiens est le même que celui des musulmans. Et les chrétiens du Moyen-Orient, au temps des Croisades, combattaient au côté de leurs frères musulmans parce qu'il n'y avait pas de différence. Et qui a payé le prix? Les juifs, nos juifs qui vivaient là. Ils ont été massacrés par les croisés, parce qu'ils avaient crucifié le Christ. Les pauvres juifs! Que le Christ ait été ou non crucifié, là n'est pas la question. Mais supposons qu'il ait été crucifié. Pourquoi des générations de juifs devraient-elles en payer le prix? Le Pape s'est finalement réveillé. Et il a dit que les juifs d'aujourd'hui n'avaient pas crucifié le Christ il y a 2 000 ans. Cela est vrai, en fait. Mais les gens sont fanatiques, ceux d'occident plus que dans notre partie du monde.

169. Tout cela est vrai et ce sont des choses qui doivent être dites à la tribune des Nations Unies. Je défie quiconque de les réfuter. Je suis même prêt à répondre à quiconque voudrait me réfuter. J'accepte d'être corrigé si je me trompe.

170. Ainsi, en 1945, il n'y avait pas d'Etat d'Israël. Mais il n'y avait plus non plus d'Empire britannique. Nos amis britanniques étaient en faillite. S'il n'y avait pas eu ce *lend-lease*, et je ne sais quoi encore, leur faillite aurait été encore plus complète. Ainsi, ils ne pouvaient plus remplir leur mandat. Ils l'ont jeté dans le giron des Nations Unies, de la même façon qu'auparavant ils avaient jeté le mandat sur le Sud-Ouest africain dans les bras de la République d'Afrique du Sud. Je ne sais pas pourquoi ils n'ont pas jeté le Sud-Ouest africain dans le giron des Nations Unies. Mais je pense que c'est là une affaire qui doit être étudiée à la Commission politique spéciale et à la Quatrième Commission. C'est très intéressant qu'ils ne l'aient pas fait. Les représentants noirs d'Afrique qui sont ici, pourquoi ne posent-ils pas la question? Pourquoi a-t-on jeté la question de la Palestine dans le giron des Nations Unies et ne l'a-t-on pas fait de la question du Sud-Ouest africain? Très intéressant. C'est quelque chose à étudier. La réponse réside, bien sûr, dans les intérêts acquis. Mais peut-être y a-t-il quelque chose de plus que cela. Nous devons chercher.

171. Et pensez-vous qu'ils auraient abandonné leur mandat sur la Palestine et l'Irak? Sur l'Irak, oui; ils l'ont donné, pour la consoler, à la maison hachémite – le prince Faïçal, que je connaissais personnellement, a été déposé par les Français, parce que les Français pensaient qu'il était de connivence avec les Britanniques.

172. Je suis un homme de la région, Monsieur le Président, je vous le dis. Vous, vous êtes Scandinave. Vous êtes propre; vous ne savez pas, vous n'avez jamais eu de colonies depuis l'époque des Vikings. Depuis des siècles nous étions les pions dans le jeu d'échecs de ces gens-là; même depuis le temps des croisades. Et pensent-ils qu'ils peuvent encore nous tromper? Non, non. Cela, il fallait le dire une fois pour toutes du haut de la tribune des Nations Unies, bien que j'aie déjà passé pas mal de temps à parler de cette question dans les commissions et au Conseil de sécurité.

173. Il y a des spécialistes dans chaque pays. Au Département d'Etat des Etats-Unis, les spécialistes ont déclaré: "Il n'est pas de l'intérêt des Etats-Unis de s'aliéner les peuples arabes. Nous avons des intérêts là-bas." Ils ont dit cela non pas parce qu'ils nous aimaient; je ne pense pas

qu'ils nous aimaient plus que les Juifs ou nous détestaient plus que les Juifs. Nous étions Arabes: "Vous, les Arabes", tel était le terme employé pour nous désigner en Europe occidentale lorsque je m'y trouvais. Aux Indiens ils disaient: "Vous, Indiens". Il n'y avait pas le Pakistan alors; à cette époque il n'y avait qu'un seul et même pays.

174. Mir Khan est devenu ambassadeur du Pakistan aux Etats-Unis; je l'ai connu. Quand il vint ici, il était Secrétaire auprès du Ministre des finances du Nizam de Hyderabad. Le Haut Commissaire adjoint pour l'Inde – c'était un musulman, Rashid uz-Zeman; que Dieu permette à son âme de reposer en paix – dut le conduire au Mont-Royal, dans son appartement, à cause de la couleur de sa peau: il avait la peau couleur olive.

175. Vous parlez de discrimination. Mais elle est encore là. Les mots ont changé, mais les attitudes sont les mêmes. Elles ne peuvent pas me tromper, pas plus d'ailleurs que mes frères africains et asiatiques.

176. Ainsi, qu'arriva-t-il? C'est que les sionistes injectèrent cette question dans les affaires politiques intérieures de ce pays, des Etats-Unis. C'est ce qu'ils firent et ils y ont réussi.

177. En 1947, plus précisément – et si M. Tekoah est là, qu'il tende l'oreille – ils ont violé les principes de la Charte. En 1949, 94 p. 100 de la population autochtone – ne les appelez pas des Arabes, ne les appelez pas des Palestiniens; certains de ces habitants peuvent avoir été juifs puis avoir embrassé le christianisme ou l'islamisme –, 94 p. 100 des habitants autochtones de la Terre sainte étaient des non-Européens. Et j'affirme que le mouvement sioniste est un mouvement colonial venu d'Europe, se servant d'une noble religion, le judaïsme, à des fins politiques, tout comme les croisés sont venus dans notre partie du monde en utilisant le christianisme, une autre noble religion, comme prétexte à des fins politiques et économiques et non pas seulement à de telles fins. Rien n'a changé.

178. Monsieur le Président, quelqu'un est en train de parler? Cela me dérange. Voudriez-vous le prier de bien vouloir s'arrêter?

179. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi de vous rappeler que j'ai dit auparavant, à propos du droit de réponse donné aux représentants, que tous auraient la possibilité de traiter en détail cette question lors du véritable débat, un peu plus tard.

180. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Peut-être êtes-vous fatigué de m'entendre?

181. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Monsieur Baroody, vous ne me fatiguez jamais et c'est toujours avec plaisir que je vous écoute. Mais nous en sommes actuellement au droit de réponse...

182. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous ai posé une question auparavant. Quelqu'un, ce matin, d'un endroit au-dessus de la tribune, a dérangé M. Riad et j'en ai parlé à M. Stavropoulos.

183. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): D'où venait ce bruit?

184. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: De derrière les fenêtres ou de quelque part par là. Quelqu'un me dérange. Je pensais que nous étions dans une forteresse ici. Que se passe-t-il? Quelqu'un est-il en train de fureter par là?

185. Qu'y a-t-il, Monsieur le Président? Je veux finir ma déclaration. Avec tout le respect que je vous dois, nous n'avons aucun pouvoir sinon celui de la parole. Le pouvoir est à ceux qui l'exercent. Vous n'avez aucun pouvoir, Monsieur, mais vous êtes membre de l'OTAN. Nous ne faisons partie d'aucun bloc. Nous voulons avoir notre mot à dire. Je dois aussi être présent à d'autres commissions. Les Egyptiens parleront de la situation au Moyen-Orient et d'autres Arabes aussi. J'ai à dire mon mot. Nous venons ici pour travailler et il n'est pas encore 18 heures.

186. Bien entendu, je m'en remets à vous — je dirai que je voudrais savoir si M. Stavropoulos a bien fait en sorte que mes paroles soient diffusées. Certaines personnes qui sont ici autour de nous savent ce que je dis, mais il y en a beaucoup dans le pays d'accueil qui ignorent tout de la situation, parce que personne ne les renseigne, à l'exception des sionistes par les moyens d'information qu'ils contrôlent. Et non seulement dans ce pays, mais dans de nombreux autres, les pays occidentaux en particulier. C'est là pour moi une occasion de faire l'éducation des gens de ce pays, si je puis employer le mot, parce que je ne parle pas par haine ou par rancœur et je n'ai rien contre les Juifs en tant que tels. Peut-être se réveilleront-ils et se rendront-ils compte que leurs politiciens font la cour aux sionistes pour obtenir leurs voix? C'est là une affaire intérieure et si cette affaire intérieure ne nous affectait pas, je n'en dirais rien pour ne pas m'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat, de même que je ne permettrais à quiconque de s'immiscer dans les affaires intérieures de mon pays.

187. Cela n'affecte pas les seuls Arabes, mais le monde entier. Les sionistes ont créé un problème juif mondial et je serai bien triste si un jour ils constatent qu'ils sont devenus les boucs émissaires du monde des Gentils — si l'on peut les appeler ainsi, car l'histoire montre que parfois ils sont féroces!

188. Le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte parle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du principe de libre détermination dont cette organisation a fait un droit entre 1947 et 1949 et qui constitue maintenant l'article premier des deux Pactes internationaux des droits de l'homme [*résolution 2200 A (XXI)*]. C'est le droit de libre détermination des peuples. Mais qui a violé la Charte et le droit international? Nous avons prévenu les Membres des Nations Unies. J'étais ici en 1947; j'avais été envoyé pour prévenir certains d'entre eux. Que nous a-t-on dit? "Non, nous verrons ce que nous pouvons faire. Nous pouvons mettre ça sous tutelle jusqu'à ce que nous trouvions une solution. Après tout, ces pauvres Juifs ont été persécutés en Europe centrale." Et ils nous donnaient l'assurance que les Arabes seraient traités avec justice. Ensuite, avec mes collègues, j'ai demandé que la question soit portée devant la Cour internationale de Justice. Et M. Tekoah parle d'une déformation du droit international! Et les puissances

occidentales elles-mêmes ont mis des bâtons dans les roues de ceux qui voulaient le renvoi de la question à la Cour internationale de Justice en 1947 et 1948 pour voir si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes avait ou non été violé. Qui a violé le droit international et comment les sionistes ont-ils réussi dans leur tâche? Par la pression, par la corruption. Je ne voudrais pas embarrasser un pays dont le représentant siège ici parmi nous. C'est un de mes contemporains et il est plus âgé que moi. Il a parlé pendant deux heures contre le partage de la Palestine en 1947, alors que nous étions à Lake Success. Par la suite, M. Truman lui-même a envoyé un message au Président du pays de ce monsieur en lui disant: "Nous refuserons l'aide américaine si vous ne votez pas pour le partage de la Palestine." Voilà comment la Palestine a été divisée. Il y eut encore un ambassadeur d'un pays d'Amérique latine — je ne veux pas citer son nom — qui me dit un jour que sa femme avait reçu un paquet dans lequel elle trouva un manteau de fourrure. A cette époque-là, il valait 8 000 dollars; aujourd'hui, compte tenu de l'inflation subie par le dollar, il en vaudrait probablement 35 000. Lorsqu'il rentra, elle l'embrassa et lui demanda: "Comment avez-vous pu m'acheter un tel manteau?" Il lui répondit: "Mais, je ne vous ai rien envoyé." Il se rendit alors compte de la provenance du manteau et ils le renvoyèrent immédiatement.

189. Forrestal, secrétaire à la défense, est mort à la suite d'une dépression consécutive au découragement. Il devint malade, parce qu'il rencontrait l'opposition de son gouvernement. Il avait déclaré: "Il n'est pas de l'intérêt des Etats-Unis de s'aliéner les Arabes." Je ne sais si quelqu'un l'a poussé lorsqu'il tomba de la fenêtre de l'hôpital, ou s'il s'est suicidé. Je ne suis pas juge. Je ne voudrais pas faire naître de soupçons.

190. M. Rockefeller a visité certaines régions de cet hémisphère où règnent des régimes totalitaires et a obtenu des votes en sa faveur. Il était alors un jeune homme. Je me souviens de l'époque où M. Roosevelt lui confia les affaires de l'Amérique latine; il avait alors 37 ans. Il y a à peine quelques semaines, les rabbins sionistes ont consacré toute une page du *New York Times* pour remercier M. Rockefeller, qui cherche à nouveau à se faire élire en tant que gouverneur, d'avoir obtenu gain de cause. Cette page doit avoir coûté de 5 000 à 10 000 dollars, à moins que le *New York Times* n'ait embrassé le sionisme et ne se soit pas fait payer. Je n'en sais rien. Il était dit dans cette page: "Merci, à une époque de crise vous avez obtenu certains votes pour nous."

191. Un prêtre de cette ville — je ne mentionnerai pas à quelle secte il appartient parce que je n'entends pas affecter les susceptibilités religieuses — est mort le cœur brisé à l'âge d'environ 80 ans. Il était un de ceux qui avaient évoqué les sentiments de certains hommes du gouvernement pour obtenir des votes en faveur du partage de la Palestine.

192. Et voici qu'avec un air de sainte nitouche M. Tekoah déclare que les Arabes ont violé la Charte. Ceux qui l'ont fait sont ceux-là mêmes qui n'ont pas respecté le principe — devenu par la suite droit des peuples à disposer d'eux-mêmes —, cela depuis 1919 — principes qui sont énoncés dans la Charte que U Thant a qualifiée l'autre jour de "notre Bible". Quelle Bible? Les gens lisent la Bible et le lendemain ils commettent des meurtres et se livrent à l'adultère. De quelle Bible s'agit-il?

193. Je parle sans haine, sans acrimonie. Nous sommes tous frères et sœurs au fond. Mais que ceux qui jettent l'anathème sur les autres se penchent un peu plus sur l'histoire, la véritable histoire. Quant à M. Tekoah, il vient de Changhaï. Il a l'air d'un Ukrainien. Il n'est pas sémite. Je ne dis pas cela par moquerie. Nous respectons ceux qui ne sont pas des sémites comme nous nous respectons nous-mêmes. Mais ces Khazars d'Europe centrale qui furent convertis au judaïsme au VIII^e siècle s'unirent parce que les Européens les avaient persécutés pendant des siècles, et ils étaient pourchassés par ces derniers. Que firent-ils? Ils sont venus coloniser notre partie du monde! C'était une folie, parce que s'ils étaient venus sans brandir le drapeau d'Israël, ils auraient pu nous coloniser du point de vue économique. Maintenant, tous les Arabes se méfient de ce nouveau colonialisme européen qui se déguise sous la religion, comme si Dieu donnait la Terre aux hommes. Ils proclament: "Dieu nous a donné Israël." Pourquoi Dieu ne me donne rien, bien que je prie tous les jours? Est-ce que Dieu s'occupe du commerce de propriétés foncières? Répartit-il la terre entre les nations? Dans ce cas, Seigneur, c'est un Dieu qui pratique la discrimination. Qui trompons-nous? Tout cela, c'est une religion simpliste, à laquelle même les orthodoxes ne croient plus, ni les juifs ni les gentils. Ils ont appris cela de mémoire. Dieu ne donne rien. Nous appartenons tous à la même famille humaine. Et que faut-il penser alors de ceux qui ne croient pas en Dieu? Il semble pourtant que Dieu leur ait donné de vastes possessions! Qu'a à faire Dieu dans cette question? Il s'agit ici de l'homme. Chaque fois que M. Tekoah veut renforcer ses arguments, il fait intervenir Dieu. Dieu est fatigué de l'humanité. C'est pour cette raison que nous, juifs et chrétiens, avons aujourd'hui tant de difficultés.

194. J'ai été profondément touché lorsque M. Tekoah a déclaré que les Egyptiens avaient "bombardé nos villages". Il y avait un état de guerre au Yémen et, malheureusement, nous, les Arabes, ainsi que d'autres qui ne sont pas Arabes, devons acheter nos armes à ceux qui en fabriquent et parfois il se produit certains excès. Mais je crois que personne n'a été brûlé, à moins qu'il ne se soit trouvé au Yémen. Mais que peut-on dire du cas de ce pasteur? Il y avait un pasteur protestant américain qui parlait l'arabe et il est venu me rendre visite à l'époque où j'avais subi toute une série d'opérations l'une après l'autre. Il avait attendu des mois avant de me voir et un jour il arriva, au bord des larmes, me montrant une brochure illustrée rédigée en anglais au sujet des Arabes de Palestine, ou des Palestiniens – oublions qu'ils étaient Arabes – qui avaient subi des brûlures provoquées par des bombes au napalm lancées par les sionistes. Je lui ai déclaré: "Je ne veux pas voir cela; vous êtes un hypocrite; allez montrer cela à votre gouvernement. Je ne sais pas si la chose est exacte ou non. Vous me rappelez une personne dont le gouvernement a tué quelqu'un et qui brandit cela pour sécher ses larmes à l'enterrement. Sortez d'ici." Je l'ai renvoyé, car je n'aime pas les hypocrites.

195. Ensuite, ils ont créé ici les Amis du Moyen-Orient. Je ne me suis jamais rendu à leurs déjeuners. J'ai déclaré à nos amis américains: "Personnellement, nous sommes vos amis." En fin de compte, nous avons découvert que c'était une filiale de la Central Intelligence Agency. Ils ont mis fin à leurs activités. Je suis heureux de n'avoir pas profité de leur hospitalité. Qui ces grandes puissances pensent-elles tromper?

196. Je ne sais où est notre ami Gromyko – je me permets de l'appeler simplement ainsi parce que je le connais depuis 1945. La seule erreur que les Russes aient commise fut de participer au partage de la Palestine. Seigneur Dieu, c'est l'une des choses sur lesquelles les grandes puissances se sont mises d'accord. Qu'avons-nous fait aux Russes ou aux Américains? Maintenant, chacun pour sa part entend faire intervenir sa flotte. Je pensais que la diplomatie des canonnières appartenait à l'époque de Teddy Roosevelt, dont la méthode était de menacer du bâton et de s'exprimer d'une manière cauteleuse. Maintenant, ils ne brandissent plus de bâton, ils envoient leur flotte et nous insultent de surcroît. Ils nous déclarent qu'ils sont les arbitres dans notre région. Je pense que la leur se trouve à 7 000 milles de notre pays. Pourquoi seraient-ils des arbitres? Simplement parce qu'ils se sont révélés être des grandes puissances après la seconde guerre mondiale? Que le diable les emporte! Ils se désintégreront tout comme les autres grandes puissances. Pourquoi serions-nous les victimes? Nous n'avons jamais malmené personne – Arabes, Russes, ou Anglais – en fait.

197. Tout ce que nous voulons, c'est qu'on nous laisse tranquilles. Mais ils ont planté parmi nous cet élément européen, en violation de la Charte, en violation du droit à l'autodétermination, et ont refusé de soumettre la question à la Cour internationale de Justice. Or, je constate que dans le projet de résolution du Canada et du Japon qui traite de la sécurité internationale [A/C.1/L.514], le projet dit occidental qui est traité à la Première Commission, on parle de la Cour internationale de Justice. Pourquoi, dans ce cas, lorsque nous implorons de porter la question de Palestine, la question de la libre détermination, devant la Cour internationale de Justice, n'ont-ils pas fait droit à notre demande?

198. M. Léon Henderson – je crois qu'il est encore en vie, il doit avoir près de 80 ans – a dit à M. Truman, avec d'autres, dont Paul Allen, que j'ai connu et qui me l'a répété plus tard, qu'il n'était pas dans l'intérêt des Etats-Unis de s'aliéner le monde arabe – le monde musulman, en fait – en militant trop vigoureusement pour la cause sioniste. Et M. Truman en a parlé dans ses mémoires³. Il a dit: "Dois-je écouter ces jeunes gens en pantalons rayés du Département d'Etat, est-ce à eux de dire au Président des Etats-Unis ce qu'il a à faire? Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait pour des raisons humanitaires." Je paraphrase, bien entendu, le volume II de ces mémoires. On peut l'acheter pour 2 dollars en livre de poche, ce n'est pas trop cher. Il a dit ensuite: "J'ai fait ce que j'ai fait parce qu'ils ne me laissaient pas un instant de répit; ces sionistes, ils entraient dans la Maison-Blanche par la porte de service."

199. Pour être juste envers M. Truman, je dois dire qu'il avait parfois assez de franchise pour dire les choses telles qu'elles s'étaient passées. Il dit: "Ils faisaient pression sur moi." Puis, en fin de compte, il a fait une digression et a dit: "Les juifs m'ont fait pitié, alors je leur ai donné la Palestine."

200. Pourquoi ne leur a-t-il pas offert les vastes étendues du Texas et du Kansas? Puisqu'il était si imbu de principes

³Memoirs by Harry S. Truman, Vol. II: *Years of Trial and Hope* (Garden City, N.Y., Doubleday and Company, Inc., 1956).

humanitaires, pourquoi a-t-il rayé de la carte du monde Nagasaki et Hiroshima? Pourquoi les Américains et les Britanniques ont-ils rasé Dresde qui n'était pas un objectif militaire? Et quand ces Palestiniens déçus détournent un avion ou deux pour intéresser à leur cause l'opinion publique mondiale, on s'exclame: "Oh, ces barbares!"

201. Lord sir Alec – j'en ai fait un lord l'autre jour – sir Alec Douglas-Home, a dit ici que de tels actes étaient dignes des barbares du Moyen Age. Mais non! Les faibles doivent malheureusement recourir à des mesures extraordinaires. On ne saurait s'attendre à les voir sur un champ de bataille alors qu'ils n'ont pas d'armes. Quant à nous, ici, nous devrions décourager les conflits de cette nature, qu'ils soient limités ou qu'ils aient une vaste ampleur. Mais que leur conscience soit leur juge et qu'ils n'agissent pas en politiciens. Qu'ils agissent en hommes d'Etat et ne disent pas n'importe quoi.

202. Nous autres Arabes, nous n'en voulons à personne. Le Coran, qui est la loi du pays que je représente, pour définir Dieu, n'a pas eu recours à des descriptions grandioses mais il l'appelle l'ineffable, l'invisible. Le Coran ne dit pas "Au nom du Dieu tout-puissant" – bien que ce soit l'un des adjectifs habituels, comme "glorieux", "sublime", etc. Il dit "au nom du Dieu miséricordieux". Mais ce n'est pas tout, il ajoute "et compatissant", parce que le Coran, l'islam, parlent de l'universalité de l'homme, de l'homme en tant que membre d'une seule famille: la famille humaine. Et c'est dans notre tradition. La chevalerie est née de l'islam.

203. Nous ne pendons pas nos ennemis lorsqu'ils se rendent, comme l'ont fait les Européens aux tribunaux de Nuremberg et de Tokyo. Ce Taylor, procureur au procès de Yamashita, j'ai discuté avec lui à Spokane, Washington, où il était de passage. Il est devenu vert quand je lui ai dit: "Vous n'avez pas le droit de tuer ceux qui s'étaient rendus. Où est votre tradition chevaleresque?"

204. Nous restons chevaleresques. C'est dans nos mœurs, c'est dans notre religion, c'est dans notre tradition, parce que nous avons souffert pendant des siècles. Peut-être les Européens n'ont-ils pas assez souffert, malgré leur deux guerres mondiales. Ils sont encore vindicatifs, bien qu'ils s'efforcent d'embellir de toutes les façons ce sentiment. Je ne parle pas des Occidentaux. Ils ne sont ni meilleurs ni pires que les autres; pris individuellement, ils sont merveilleux. Je parle des dirigeants, qui continuent à ne pas dire la vérité.

205. Voilà pourquoi j'ai pris la parole pour vous dire qu'avant que ce mouvement sioniste ne prenne racine et n'usurpe la terre des Palestiniens, nous n'avions jamais persécuté les Juifs. En fait, l'un de nos Juifs arabes s'appelle Samual. Il est connu pour son hospitalité. Maïmonidès était un Juif arabe. Il adorait le même Dieu. Mais ces sionistes d'Europe centrale et orientale ne sont pas religieux, ce sont des colonialistes. Ils ont introduit un élément étranger dans nos rangs, ce qui a causé un abcès, et toute la structure politique et sociale a été ébranlée par cette intrusion, en notre sein.

206. S'ils étaient venus en tant que Juifs, sans la bannière d'Israël, sans nous regarder de haut, sans nous traiter comme des citoyens de deuxième classe d'Israël, ces Juifs

orientaux qui se sont précipités en Israël, victimes du mouvement sioniste, personne ne leur aurait fait de mal. Nous aurions vu en eux, non pas nos cousins, mais nos frères, comme le commandent nos traditions et notre religion, religion que nous vivons, au lieu de la prêcher, comme tant d'autres le font.

207. Les gens vont à l'église le dimanche. Ils y allaient déjà en 1947 et en 1948, tandis qu'ils conspiraient pour nous trancher la gorge le lundi suivant, en Palestine ou dans d'autres régions du monde. C'est de la schizophrénie, d'aller prier le Prince de la paix – Issa, en arabe – dans ces conditions. Nous croyons en Issa. Bien des gens pensent que les musulmans ne croient pas en Issa, l'esprit de Dieu. C'est la loi des deux poids et des deux mesures.

208. Et nous venons ici, et nous parlons de fusées, de lignes de cessez-le-feu, de ce qui s'est fait en cachette. Des mots! Et les arbitres sont M. Yost, et aussi ceux qui le suivent, et même nos amis russes. Oui, nos amis américains et nos amis russes; vous voyez que je ne fais pas de discrimination! Un proverbe arabe dit: "J'en ai jusque-là"; jusqu'à mon nez, et tous les honnêtes gens d'Asie, Arabes ou non-Arabes, d'Afrique, Arabes ou non-Arabes, en ont jusque-là. Nous ne faisons pas de discrimination. Nos frères soudanais sont, pour la plupart, noirs comme l'ébène; ce sont des Arabes, ce sont des musulmans. Les Juifs sémites ne sont pas nos cousins, ce sont nos frères. Abraham est leur patriarche et il est notre patriarche, mais pas ces Khazars qui se comportent chez nous comme les colonialistes d'antan.

209. Loin de moi, Monsieur le Président, l'idée de vous dire ou de dire à cette noble assemblée ce que nous devrions faire. J'ai le privilège de parler en tant qu'être humain et personnellement, je pense que rien ne résultera des discussions aux Nations Unies sur la question de la Palestine, ni sur celle du Viet-Nam – cette dernière d'ailleurs ne nous concerne pas puisqu'elle ne nous est pas soumise – si nous ne donnons pas la preuve que nous voulons réellement la paix avec la justice. Non pas la paix du tombeau, la paix de l'apaisement. Et s'il n'y a pas de justice – et il n'y aura pas de justice –, nous pouvons aussi bien renoncer à nos activités tout comme j'ai vu de mes propres yeux la Société des Nations le faire.

210. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): J'ai quelques communications à vous faire avant de lever la séance. Tout d'abord, je viens de recevoir une lettre du Président de la Deuxième Commission, qui a été remise au Secrétariat pour être traduite et diffusée comme document, m'informant qu'après un travail assidu et de laborieuses négociations, la Deuxième Commission a pu mettre au point un rapport sur la deuxième Décennie du développement [A/8124], qui sera soumis à la séance plénière demain. Nous pourrions alors traiter cette question en vue de l'inclure dans la déclaration solennelle qui sera adoptée le 24 octobre. Afin de donner aux délégations assez de temps pour étudier le document qui a été distribué, la séance aura lieu demain après-midi à 15 heures. Il n'y aura donc pas de séance du matin. La séance de l'après-midi sera consacrée à cet aspect des activités de la Deuxième Commission.

211. Le Comité du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies n'a pas encore achevé son travail. Afin de pouvoir traiter cette déclaration de la même manière que celles des relations amicales et de la deuxième Décennie du développement, une séance de nuit aura lieu au début de la semaine prochaine; la date en sera indiquée plus tard au Journal.

212. Vous me permettrez de répéter certaines des choses que j'ai déjà dites concernant les séances restantes de la session commémorative.

213. A partir de la semaine prochaine, nous entendrons cinq ou six orateurs au cours de la séance du matin et six ou sept l'après-midi. J'espère que les délégués me pardonneront si je leur rappelle qu'il ne sera pas possible d'arriver au terme d'une liste d'orateurs aussi chargée à moins qu'ils ne s'imposent une certaine discipline quant à la longueur de leurs déclarations. Je vous rappelle que le Comité du vingt-cinquième anniversaire avait recommandé que les délégations qui n'ont pas pris part à la discussion générale ne dépassent pas 25 minutes dans leurs déclarations, et que celles qui ont déjà été entendues pendant la discussion générale soient plus brèves et s'en tiennent à 15 minutes au maximum. J'espère que les délégations seront en mesure de respecter la décision de l'Assemblée et qu'il ne sera donc pas nécessaire de reporter certains orateurs à la séance

suivante, ce qui risquerait de provoquer des séances de nuit pour que tous les orateurs inscrits puissent être entendus.

214. En outre, je me permets de prier les délégués de bien vouloir refréner leur enthousiasme envers les orateurs et de ne pas troubler la séance en s'attroupant autour d'eux à leur descente de la tribune pour les féliciter, car cela gêne l'orateur qui doit monter à la tribune pour prendre la parole à son tour. J'espère que les délégations comprendront que je leur adresse cette requête dans le seul souci de rehausser la dignité de nos réunions.

215. J'ai deux petites choses à ajouter. La première est qu'il sera tout à fait impossible de terminer ce programme si nous ne commençons pas les séances à l'heure. J'ajoute même que c'est une question de courtoisie envers le premier orateur de la séance que les délégations soient présentes pour l'écouter.

216. Enfin, j'espère que, durant la semaine prochaine, les discours seront tels que les délégués ne se croiront pas obligés d'invoquer leur droit de réponse, car cela change le caractère des séances. Mais s'il s'avérait nécessaire d'avoir des droits de réponse, le Président proposera sans doute une limitation du temps de parole comme le prévoit le règlement intérieur.

La séance est levée à 18 h 5.